



Archives du comité Ecclésiastique (1789-1791)

Répertoire numérique détaillé (D/XIX/1-D/XIX/103)

Par G. Daumet et L. Célier

Archives nationales (France)
Pierrefitte-sur-Seine
1909

https://www.siv.archives-nationales.culture.gouv.fr/siv/IR/FRAN_IR_002410

Cet instrument de recherche a été encodé en 2010 par l'entreprise Diadeis dans le cadre du chantier de dématérialisation des instruments de recherche des Archives nationales sur la base d'une DTD conforme à la DTD EAD (encoded archival description) et créée par le service de dématérialisation des instruments de recherche des Archives nationales

INTRODUCTION

Référence

D/XIX/1-D/XIX/103

Niveau de description

fonds

Intitulé

Comité Ecclésiastique.

Date(s) extrême(s)

1789-1791

Nom du producteur

- [France. Comité Ecclésiastique \(1789-1791\)](#)

Localisation physique

Pierrefitte-sur-Seine

DESCRIPTION

Présentation du contenu

Inventaire analytique sur fiches de D/XIX. Le fonds du comité Ecclésiastique a fait en 1909 l'objet d'un inventaire par G. Daumet et L. Celier. La préface de cet inventaire, rédigée par L. Celier et publiée dans la Revue des questions historiques [1912, t. XCII, p. 472-477], apporte sur l'histoire du comité et sur ses archives tous les renseignements souhaitables. Elle précise la manière dont l'inventaire a été conçu. Daumet et Celier se sont trouvés en présence d'un fonds composé de trois parties distinctes :

1°) D/XIX/1-45 - Pièces diverses classées par matières.

2°) D/XIX/46-103 - Feuilles de travail et pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail.

3°) Registres cotés D/XIX/*/1-12 [voir E. Berger. Inventaire sommaire des registres des comités, 1885].

L'inventaire de 1909 a porté essentiellement sur le groupe D/XIX/1-45. 50 pages sur 69 y sont consacrées. La table alphabétique des matières qui termine l'inventaire s'applique presque exclusivement à ce groupe.

Pour la deuxième partie du fonds (D/XIX/46-103), il n'a été dressé selon l'expression de Celier qu'un "répertoire numérique assez sommaire". Cette deuxième partie s'articule autour des feuilles de travail numérotées 1 à 874 et cotées D/XIX/99-103. La correspondance du comité, D/XIX/46-98 est classée selon l'ordre d'inscription sur les feuilles de travail qui constituent ainsi l'inventaire analytique de cette correspondance.

Au départ les feuilles de travail portant la mention de l'une des trois sections du comité. 1. Section première - Constitution et administration des biens du clergé. 2. Section seconde - Dépouillement des déclarations. Travail préparatoire de la vente des biens ecclésiastiques et liquidation de la dette. 3. Section troisième - Examen et rapport des mémoires. En D/XIX/100 (feuilles de travail 163 à 399) apparaissent quelquefois des rubriques matières plus précises par exemple : dîmes, mémoires sur pensions, etc ... Puis, à partir de D/XIX/101 (feuilles de travail 400 à 599), se substitue à la mention matière une indication topographique, le nom d'un département. C'est ce classement départemental qui a servi de fil conducteur à l'inventaire de 1909. Au répertoire numérique a été joint une table départementale du groupe D/XIX/46-98. Les auteurs de l'inventaire ont en outre donné des indications sur la façon d'utiliser les registres 2 à 7 et 9 et 10 pour les recherches des pièces comprises dans les feuilles de travail.

Malgré ces instruments de travail le groupe D/XIX/46-98 restait d'un accès difficile et pour toute recherche précise dans la première partie, il fallait dépouiller les différentes séries alphabétiques, diocésaines ou départementales.

Il a donc paru utile de faire un inventaire analytique sur fiches de l'ensemble du fonds, à l'exclusion des registres. Le

fichier comprend environ 30 000 fiches, aux noms des personnes et des lieux essentiellement. Une centaine de fiches-matières ont été rédigées et mises spécialement en évidence pour faire apparaître les différents pôles d'intérêt.

Les papiers du comité fournissent une abondante documentation sur l'état de l'église tant séculière que régulière en 1790, sur la mise en place de l'église constitutionnelle et les résistances qui apparaissent tout aussitôt.

Plus que les états de la première partie du fonds dont il faut parfois se méfier, on signalera l'intérêt de la correspondance. [Voir B. Plonger, Conscience religieuse en Révolution... p. 29].

Sur le problème du serment par exemple, les liasses D/XIX/21-22 fournissent des états nominatifs par département des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ont prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790. Mais c'est dans la correspondance qu'on trouvera des explications de prêtres sur leur attitude face à cet épineux problème, des éclaircissements sur les réactions des populations, des municipalités et des administrations départementales ainsi que sur l'attitude généralement conciliante du comité dans les cas de serments prêtés avec restrictions.

Outre les rubriques "serment" et "réfractaire", mot sous lequel on a regroupé les différentes expressions rencontrées dans les textes (non assermentés, non conformistes, etc...), on notera l'importance de la rubrique "dîme", ce qui s'explique aisément, les archives du comité des dîmes ayant partiellement passé en D XIX. Le comité des Dîmes, coté D/XXI, se compose d'un seul dossier de 4 pièces joint à la liasse D/XIX/103. De nombreux documents concernent un sujet qui a été à l'étude lors des congrès des sociétés savantes de 1968 et 1971 : la perception de la dîme ecclésiastique lors de la période où cette redevance abolie en principe a été maintenue (4 août 1789-1er juillet 1791).

Il faut signaler que le fonds du comité contient fort peu de choses sur le haut clergé. Hostiles au nouvel état de choses, évêques et titulaires de bénéfices importants ne s'adressent guère au comité. Ils apparaissent presque uniquement dans le groupe D/XIX/32-41 comprenant les déclarations de biens ecclésiastiques. Au contraire, curés de campagne, vicaires, religieux de tous ordres écrivent spontanément au comité pour exposer leurs idées ou adresser quelques requêtes.

On trouve également trace de tous ceux qui gravitent autour du clergé : fermiers de biens ecclésiastiques, créanciers, feudistes, médecins et musiciens travaillant pour les chapitres et abbayes.

Dans le dépouillement du groupe D/XIX/32-41 cité plus haut on signalera deux catégories de titulaires de pensions : les membres d'ordres supprimés : jésuite, religieux de l'étroite observance de Grandmont par exemple et les nouveaux convertis, généralement d'origine protestants, plus rarement d'origine juive.

La correspondance relative à l'établissement des inventaires des biens des communautés religieuses se trouve en D/XIX. Les inventaires destinés au comité Ecclésiastique sont actuellement répartis entre deux groupes F/19/597-611/E et F/17/1168-1179/B. Un fichier en a été établi pour compléter l'inventaire de D/XIX.

Les inventaires des couvents et abbayes sont en principe dressés par les municipalités, mais il y a quelques récolements faits par les administrations du district et suivis souvent d'apposition de scellés. Il arrive même qu'on trouve seulement une déclaration de biens faite par le supérieur de la communauté. Sont aussi inventoriés des biens des fabriques, des hôpitaux, des confréries charitables, ainsi que de quelques évêchés et chapitres.

G. Le Moël.

Le comité Ecclésiastique de l'Assemblée constituante de 1789 et ses archives. Le comité

La création du comité Ecclésiastique fut une des conséquences des mesures de principe édictées à la suite de la nuit du 4 Août. L'Assemblée avait décidé le 11 l'abolition des dîmes "sauf à aviser aux moyens de subvenir à la dépense du Culte divin, à l'entretien des ministres des autels, au soulagement des pauvres, aux réparations et reconstructions des églises et presbytères et à tous les établissements, séminaires, écoles, collèges, hôpitaux, communautés et autres, à l'entretien desquels elles sont actuellement affectées." (Procès-verbal, 11 août 1789, p. 2).

Origine

D'autre part, on prévoyait déjà qu'il y aurait à faire sur les biens du clergé une "opération" qui rendrait nécessaires d'autres mesures, concernant notamment les ordres religieux, les chapitres, etc. L'Assemblée ne pouvait manquer de charger quelques uns de ses membres d'étudier spécialement les décrets à prendre sur ces matières. La proposition fut faite dès le 12 août de nommer un "comité de 15 personnes, choisies au scrutin dans les bureaux, et parmi les membres

n'ayant aucune fonction particulière dans l'assemblée, pour préparer le travail sur les affaires du clergé." (Procès-verbal, 12 août 1789, p. 2). L'Assemblée acquiesça. Le lendemain, le président lui soumit le "point de savoir comment on ferait la nomination des membres des deux comités composés de quinze membres chacun, chargés, l'un des matières ecclésiastiques, et l'autre de la liquidation des offices de judicature. L'Assemblée a décrété qu'il serait nommé 3 membres par bureau, et que les 90 personnes ainsi nommées se réduiraient à 30, lesquelles se partageraient en deux bureaux de 15 chacun" (Procès-verbal, 13 août 1789, p. 8). Le 20 août, un des secrétaires donna lecture de la liste des membres qui, par l'application de ce scrutin, avaient été nommés pour composer les deux comités. Devenaient membres du comité des affaires ecclésiastiques :

Membres

- Lanjuinais
- d'Ormesson
- Grandin
- Martineau
- de La Lande
- le prince de Robecq
- Sallé de Choux
- Treilhard
- Le Grand
- Vanneau
- Durant de Maillane
- l'évêque de Clermont
- Despatys de Courteilles
- l'évêque de Luçon
- de Bouthillier"

(Procès-verbal, 20 août 1789, p. 1).

Mgr de Bonal, évêque de Clermont, présida tout d'abord le comité ainsi formé (Cf. Durand de Maillane, Histoire apologétique du comité Ecclésiastique, Paris, 1791, in-8°, p. 7). Il s'y trouvait, avec son collègue, Mgr de Mercy, évêque de Luçon, le chef d'un parti qui devait bientôt entrer en opposition avec la majorité de l'Assemblée. Le 2 novembre fut voté le décret sur les biens ecclésiastiques. Ce décret étendait les attributions du comité Ecclésiastique, mais il rencontra parmi ses membres des opinions très divergentes. Ce manque d'homogénéité du comité mettait obstacle à la mise en train de ses travaux (Durand de Maillane, loc. cit.). L'Assemblée s'en aperçut, et pour y remédier sans éveiller de susceptibilités, décida de le renforcer : par le doublement du nombre des membres, ceux qui appartenaient au parti des privilégiés seraient noyés dans la masse des hommes nouveaux, et, du même coup, on mettrait le comité en état d'aller et d'opérer (Durand de Maillane, op. cit., p. 34), sans avoir choqué par une exclusion ceux dont voulait neutraliser l'influence.

Doublement

C'est pourquoi un membre proposa, le 5 février 1790, le décret suivant, qui fut adopté : "L'Assemblée nationale décrète, sur la demande du comité Ecclésiastique, que ce comité sera augmenté de quinze membres pris dans toute l'Assemblée et nommés par un scrutin de liste" (Procès-verbal, 5 février 1790, p. 13).

Le 7 février, un des secrétaires annonça que le résultat du scrutin était en faveur de "Messieurs :

- Dom Gerle
- Dionis du Séjour
- l'abbé de Montesquiou
- le curé de Cergy (Massieu, curé de Cergy, Seine-et-Oise, canton de Pontoise)
- l'abbé Expilly
- Chasset
- Gassendi
- Boislandry

- Guillaume
- le marquis de La Coste
- Dupont de Nemours
- Fermont
- Dom Breton
- La Poule
- le curé de Souppes (Thibault, curé de Souppes, Seine-et-Marne, canton de Château-Landon)
(Procès-verbal, 7 février 1790, p. 5).

Sections

Le 20 mai, le Comité annonce à l'Assemblée qu'il a dû se partager en trois sections (Procès-verbal, 20 mai 1790, p. 2). Nous savons par Durand de Maillane que la première section s'occupait de préparer la Constitution civile du clergé, et les deux autres des déclarations de biens, pensions et affaires particulières. Le travail de la première section était soumis à tout le comité (Durand de Maillane, p. 35 et suiv.).

Démissions de membres

Nous ignorons la répartition des membres entre les trois sections : chacune aurait pu en compter 10, si le comité était demeuré au complet. Il n'en fut rien. Dès le 6 mai, le président fit part à l'Assemblée d'une lettre par laquelle MM. Bouthilier, Vaneau, de Lalande, de Robecq, l'évêque de Clermont, l'évêque de Luçon, l'abbé de Montesquiou et Grandin, membres du comité Ecclésiastique, donnaient leur démission de ce comité. L'Assemblée accepta la démission (Procès-verbal, 6 mai 1790, p. 10). Durand de Maillane ajoute Sallé de Choux à cette liste, mais il déclare que le comité refusa les 9 démissions ; toutefois, les membres démissionnaires cessèrent d'assister aux séances (Durand de Maillane, *op. cit.*, p. 38). Treilhard devint président du comité.

L'Almanach royal de 1791, qui lui donne ce titre, ne tient compte que de 6 démissions, et réintègre MM. Le Grand et de La Lande. Voici la liste qu'il contient. On y remarquera le dédoublement assez bizarre de Massieu en "abbé Chassieu" et "curé de Cergy".

Comité Ecclésiastique :

- Treilhard, président.
- Dom Gerle, vice-président.
- Guillaume, secrétaire.
- Dupont de Nemours, vice-secrétaire.
- Lanjuinais
- d'Ormesson
- Grandin
- Martineau
- de La Lande
- Sallé de Choux
- Le Grand
- Durand de Maillane
- Despatys de Courteilles
- Dionis du Séjour
- de La Coste
- l'abbé Chassien
- le curé de Cergy
- l'abbé Expilly
- Chasset
- l'abbé Gassendy
- de Boislandry
- Fermont
- Dom Le Breton

- La Poule
- le curé de Souppes
(Almanach Royal, 1791, p. 130).

Nous ne savons à peu près rien de la manière de travailler du comité. Nous n'avons conservé aucun registre de procès-verbaux. Durand de Maillane, dans son Histoire apologétique du comité, n'y renvoie pas et n'en fait même nulle mention, ce qui permet de douter qu'on en ait tenu.

Papiers du comité

La discussion des rapports de la préparation des décrets n'a laissé, comme on verra, aucune trace dans les archives, et, pour la correspondance, on paraît s'être contenté du système des feuilles de travail. La division en trois sections ne se retrouve pas dans les papiers du comité.

Leur composition

Ces papiers n'embrassent, d'ailleurs, qu'une partie de l'activité du comité. Il avait dans ses attributions :

1°) la préparation du travail législatif : projets de décrets et rapports. De ceci, rien ne se rencontre dans la sous-série D/XIX.

2°) la surveillance de l'exécution des lois.

Les comités de l'Assemblée constituante ne se bornaient pas à remplir leur rôle de commissions parlementaires : ils empiétaient à chaque instant sur le pouvoir exécutif. Maury le reprocha un jour avec quelque véhémence au comité Ecclésiastique : "Je ne saurais m'élever avec assez de force contre cette bureaucratie des comités [...] Nos comités ne devraient jamais correspondre avec les provinces, et cependant ce sont eux qui souvent, à notre insu, gouvernent le royaume [...] C'est votre comité Ecclésiastique, Messieurs, qui a usurpé le pouvoir exécutif, qui s'est fait modestement roi de France" (Opinion de M. l'abbé Maury, prononcée dans l'Assemblée nationale le 27 novembre 1790, Paris, s.d., in-8°, p. 29 [AD/XVIII/A/50]). Durand de Maillane s'explique, dans son Histoire du comité, sur ces accusations, et déclare que les comités ont cherché à "se débarrasser de la queue d'explications et de devoirs sur les décrets une fois discutés et sanctionnés," mais que l'Assemblée elle-même les en a empêchés (Durand de Maillane, p. 29-30).

C'est précisément toute cette correspondance, tous ces papiers administratifs, qui forment aujourd'hui la sous-série D/XIX. Les matières qu'elle concerne peuvent se répartir en deux classés : 1°) exécution des lois sur les biens ecclésiastiques et les ordres religieux, déclarations de bénéfiques, sorties de couvents, pensions ; 2°) exécution de la Constitution civile du clergé : serments, etc.

Divisions de la sous-série D/XIX Lors du classement qui a été donné au fonds du comité Ecclésiastique à son entrée aux Archives nationales, probablement en 1791, les documents se rapportant à ces deux ordres de travaux n'ont pas été spécialement distingués. On a divisé les papiers en deux séries. L'une d'elles, placée aujourd'hui en tête, dans les cartons D/XIX/1-45 inclus, contient des "pièces diverses classées par matières" : elle formait autrefois la "2e série", dont les dossiers sont cotés de 1 à 705. L'autre contient la "correspondance générale". Les lettres, mémoires, etc., qui parvenaient au comité, étaient analysés sur des feuilles numérotées, destinées à guider la discussion des réponses à faire, et placés dans des chemises portant le même numéro que la feuille correspondante. Ces "feuilles de travail", cotées de 1 à 874, occupent aujourd'hui les cartons 99 à 103 ; les dossiers qui contiennent les pièces sont renfermés dans les cartons 46 à 98. Le carton 103 contient en outre quelques documents qui ne rentrent dans aucune des deux séries et ne portent pas de cotes anciennes.

1°) Série classée par matière Dans la première série - qui s'appelait la seconde avant la mise en cartons -, les pièces sont réparties, selon les objets qu'elles concernent, en un certain nombre de groupes de dossiers classés, les uns par départements ou par diocèses, les autres par ordres religieux, par ordre alphabétique de noms de personnes, etc. Un petit nombre de dossiers ne font partie d'aucun classement.

2°) Feuilles de travail Dans la seconde série, le seul ordre donné aux pièces est celui de leur inscription aux "feuilles de travail". Pour les feuilles 1 à 440, cet ordre est arbitraire : aucun rapprochement, ni de date, ni d'objet, ne peut être fait entre les pièces qui se succèdent dans un même dossier ; rarement plus de 2 à 3 pièces concernent la même affaire.

Dans les feuilles 441 à 736, chaque feuille se rapporte à un petit nombre de départements, souvent à un seul. Les feuilles 737 à 802 sont consacrées aux réclamations de musiciens et d'officiers attachés à des églises ; ces réclamations sont classées par départements, mais sans que l'ordre alphabétique ait été suivi. Enfin, les feuilles 803 à 874 contiennent des pièces diverses relatives à 72 départements, classés alphabétiquement.

Inventaire

Dans l'inventaire des cartons 1 à 45, l'auteur s'est attaché à faire apparaître les séries alphabétiques de diocèses, de départements, d'ordres religieux, de noms de communes, de noms de personnes que ces cartons contiennent.

À la suite a été dressé un répertoire numérique assez sommaire des cartons D/XIX/46-98, indiquant pour chaque carton le nombre des dossiers qui y sont contenus, et leurs cotes, et, - pour la deuxième partie de la série, où les dossiers se rapportent à un ou deux départements, - les noms des départements intéressés. Un répertoire analogue a été dressé pour les cartons 99 à 103, contenant les feuilles de travail. L'analyse des pièces diverses qui terminent la série figure ensuite.

Usage des tables

À cet inventaire ont été ajoutés :

1°) une "table départementale des pièces comprises dans les feuilles de travail". Cette table donne les numéros des feuilles de travail où sont analysées les pièces concernant chaque département, et des dossiers qui correspondent à ces feuilles, et la cote des cartons où se trouvent ces dossiers. Le travailleur qui recherche des documents concernant un département doit d'abord se reporter de la table à la série des "Feuilles de travail" (D/XIX/99-103), où il trouvera l'analyse des pièces, puis des feuilles aux dossiers correspondants (D/XIX/46-98) où les pièces sont contenues. Les feuilles de travail peuvent ainsi être utilisées comme inventaire analytique ;

2°) une "table alphabétique des matières" contenues dans l'inventaire. Elle renvoie aux différents articles par la mention du carton et du dossier. Les renvois compris dans la table précédente en ont été exclus ; c'est pourquoi elle se trouve, en fait, s'appliquer presque exclusivement aux cartons 1 à 45. En raison du peu d'étendue de l'inventaire, on s'est contenté, dans cette table, de renvois assez sommaires : elle n'est pas analytique.

Emploi des registres comme répertoires

La sous-série D/XIX comprend une douzaine de registres, qui ont fait l'objet d'un inventaire sommaire, en même temps que les autres registres de la série D, en 1885. Certains de ces registres sont des répertoires alphabétiques de la correspondance du comité et peuvent servir à retrouver des pièces comprises dans les feuilles de travail.

1°) Des feuilles 1 à 450 Le registre D/XIX/*/10 contient ainsi le dépouillement alphabétique des feuilles 1 à 150 à peu près, et le registre D/XIX/*/9, celui des feuilles 150 (à peu près) à 452. Il n'y a pas d'ordre alphabétique dans l'intérieur de chaque lettre. À la suite des noms propres et d'indications extrêmement sommaires sur la qualité des correspondants, rarement sur l'objet des lettres, sont indiqués deux numéros : le premier est le numéro de la feuille de travail où la lettre est analysée, le second est le numéro d'inscription de la lettre dans ladite feuille, ou quelquefois - pour les feuilles dépouillées dans le registre 10, - un numéro d'enregistrement, qui est transcrit en marge de l'analyse des pièces dans les feuilles. Il est facile de retrouver, à l'aide du présent inventaire, les cartons qui contiennent soit les feuilles indiquées, soit les dossiers correspondants où se trouvent les pièces. Les registres 9 et 10 contiennent ainsi le dépouillement de toute la première partie des feuilles de travail, celle où l'on ne peut reconnaître entre les pièces aucun ordre.

2°) Des feuilles 440 à 736 Pour la deuxième partie, comprenant les feuilles 440 (à peu près) à 736, dans laquelle les documents ont été l'objet d'un certain classement topographique, en sorte que chaque feuille ne s'applique qu'à un petit nombre de départements, les répertoires sont d'une autre sorte.

Il semble que les employés du comité Ecclésiastique aient été à un moment donné, répartis en 6 divisions, chargées chacune des affaires concernant un certain nombre de départements. Chacune de ces divisions a tenu son répertoire : les six registres ainsi constitués sont cotés aujourd'hui D/XIX/*/2-7. Pour utiliser ces répertoires, il est nécessaire de savoir au préalable de quel département venait la pièce que l'on recherche. Les départements sont d'ailleurs répartis entre les divisions d'une manière à peu près arbitraire.

Chaque registre contient deux répertoires : un alphabétique et un départemental. En raison du classement de cette partie de la correspondance du comité, les pièces concernant chaque département sont partagées entre 3 ou 4 feuilles au plus. On pourrait donc se contenter de la "table départementale" qui figure ci-dessous à la suite de l'inventaire, et ne pas recourir aux registres, s'ils ne contenaient sur la nature des pièces, quelques indications, à la différence des registres 9 et 10 - indications qui permettent de se reporter directement à la série des dossiers, sans passer par les feuilles de travail (D/XIX/99-103) dont le maniement est moins commode que celui des registres.

Le tableau suivant donne l'indication du registre à consulter pour chaque département :

Ain : registre 6
Aisne : registre 3
Allier : registre 2
Basses-Alpes : registre 7
Hautes-Alpes : registre 6
Ardèche : registre 4
Ardennes : registre 3
Ariège : registre 7
Aube : registre 6
Aude : registre 7
Aveyron : registre 4
Bouches-du-Rhône : registre 7
Calvados : registre 3
Cantal : registre 4
Charente : registre 2
Charente-Inférieure : registre 2
Cher : registre 5
Corrèze : registre 4
Corse : registre 4
Côte-d'Or : registre 2
Côtes-du-Nord : registre 5
Creuse : registre 5
Dordogne : registre 2
Doubs : registre 2
Drôme : registre 6
Eure : registre 3
Eure-et-Loir : registre 3
Finistère : registre 5
Gard : registre 7
Haute-Garonne : registre 7
Gers : registre 7
Gironde : registre 2
Hérault : registre 7
Ille-et-Vilaine : registre 5
Indre : registre 5
Indre-et-Loire : registre 5
Isère : registre 6
Jura : registre 2
Landes : registre 7
Loir-et-Cher : registre 5
Haute-Loire : registre 4

Loire-Inférieure : registre 5
Loiret : registre 5
Lot : registre 4
Lot-et-Garonne : registre 2
Lozère : registre 4
Maine-et-Loire : registre 5
Manche : registre 3
Marne : registre 3
Haute-Marne : registre 6
Mayenne : registre 5
Meurthe : registre 6
Meuse : registre 6
Morbihan : registre 5
Moselle : registre 6
Nièvre : registre 5
Nord : registre 3
Oise : registre 3
Orne : registre 3
Paris : registre 4
Pas-de-Calais : registre 3
Puy-de-Dôme : registre 4
Basses-Pyrénées : registre 7
Hautes-Pyrénées : registre 7
Pyrénées-Orientales : registre 7
Bas-Rhin : registre 6
Haut-Rhin : registre 6
Rhône-et-Loire : registre 6
Haute-Saône : registre 2
Saône-et-Loire : registre 5
Sarthe : registre 3
Seine-et-Marne : registre 4
Seine-et-Oise : registre 4
Seine-Inférieure : registre 3
Deux-Sèvres : registre 2
Somme : registre 3
Tarn : registre 7
Var : registre 7
Vendée : registre 2
Vienne : registre 5
Haute-Vienne : registre 5
Vosges : registre 6
Yonne : registre 2

Il pourra se faire que quelques-unes des indications fournies par ces anciens répertoires ne correspondent pas exactement à l'état de la série telle qu'elle a été versée aux Archives. Lorsque les papiers du comité Ecclésiastique y sont entrés vers 1791, on a constaté, en effet, qu'il y avait quelques lacunes dans la série des feuilles de travail. D'autre part, des pièces ont été retirées, par les employés du comité eux-mêmes, de leurs dossiers primitifs, pour être réunies à d'autres ; enfin, certaines pièces sont en déficit.

Il convient également de se souvenir que les numéros "bis" des dossiers ne correspondent pas tous à des feuilles

"bis" : on les a parfois employés parce qu'une feuille contenait l'analyse de trop de pièces pour qu'on pût renfermer celles-ci en un seul dossier.

Il n'y a pas de répertoires de la série des réclamations d'officiers attachés aux églises (feuilles 737 à 802), ni de la dernière série départementale (feuilles 803 à 874).

Léonce CELIER.

Répertoire numérique détaillé (D/XIX/1-D/XIX/103)

D/XIX/1-D/XIX/103

Cartons

D/XIX/1

D/XIX/1

Dossier 1

30 pièces. États des religieuses du diocèse d'Agen.

1790

Dossier 2

37 pièces. États des religieuses du diocèse d'Aix.

1790

Dossier 3

4 pièces. États des religieuses du diocèse d'Alais.

1790

Dossier 4

3 pièces. États des religieuses du diocèse d'Amiens.

1790

Dossier 5

23 pièces. États des religieuses du diocèse d'Angoulême.

1790

Dossier 6

26 pièces. États des religieuses du diocèse d'Arles.

1790

Dossier 7

3 pièces. États des religieuses du diocèse d'Auch.

1790

Dossier 8

37 pièces. États des religieuses du diocèse d'Auxerre.

1790

Dossier 9

8 pièces. États des religieuses du diocèse de Bazas.

1790

Dossier 10

8 pièces. États des religieuses du diocèse de Castres.

1790

Dossier 11	13 pièces. États des religieuses du diocèse de Chartres.	1790
Dossier 12	8 pièces. États des religieuses du diocèse de Dijon.	1790
Dossier 13	49 pièces. États des religieuses du diocèse d'Angers.	1790
Dossier 14	27 pièces. États des religieuses du diocèse d'Autun.	1790
Dossier 15	60 pièces. États des religieuses du diocèse d'Autun.	
D/XIX/2		
D/XIX/2		
Dossier 16	4 pièces. États des religieuses du diocèse de Bayeux.	1790
Dossier 17	6 pièces. États des religieuses du diocèse de Bayonne.	1790
Dossier 18	41 pièces. États des religieuses du diocèse de Besançon.	1790
Dossier 19	39 pièces. États des religieuses du diocèse de Besançon.	1790
Dossier 20	35 pièces. États des religieuses du diocèse de Besançon.	1790
Dossier 21	34 pièces. États des religieuses du diocèse de Bordeaux.	1790

Dossier 22	11 pièces. États des religieuses du diocèse de Boulogne.	1790
Dossier 23	12 pièces. États des religieuses du diocèse de Dax.	1790
Dossier 24	2 pièces. États des religieuses du diocèse d'Agde.	1790
Dossier 25	11 pièces. États des religieuses du diocèse d'Aire.	1790
Dossier 26	17 pièces. États des religieuses du diocèse d'Albi.	1790
Dossier 27	6 pièces. États des religieuses du diocèse d'Apt.	1790
Dossier 28	18 pièces. États des religieuses du diocèse d'Avignon.	1790
Dossier 29	12 pièces. États des religieuses du diocèse de Belley.	1790
D/XIX/3		
D/XIX/3		
Dossier 30	15 pièces. États des religieuses du diocèse de Béziers.	1790
Dossier 31	9 pièces. États des religieuses du diocèse de Comminges.	1790
Dossier 32	16 pièces. États des religieuses du diocèse de Condom.	1790

Dossier 33

13 pièces. États des religieuses du diocèse de Condom.

1790

Dossier 34

4 pièces. États des religieuses du diocèse de Die.

1790

Dossier 35

7 pièces. États des religieuses du diocèse de Digne.

1790

Dossier 36

7 pièces. États des religieuses du diocèse de Dol.

1790

Dossier 37

3 pièces. États des religieuses du diocèse de Fréjus.

1790

Dossier 38

17 pièces. États des religieuses du diocèse de Grenoble.

1790

Dossier 39

19 pièces. États des religieuses du diocèse de Grenoble.

1790

Dossier 40

4 pièces. États des religieuses du diocèse de Lavaud.

1790

Dossier 40 bis

2 pièces. États des religieuses du diocèse de Vaison.

1790

Dossier 41

39 pièces. États des religieuses du diocèse de Bourges.

1790

Dossier 42

26 pièces. États des religieuses du diocèse de Bourges.

1790

Dossier 43

38 pièces. États des religieuses du diocèse de Cahors.

1790

Dossier 44 31 pièces. États des religieuses du diocèse de Cambrai.	1790
Dossier 45 32 pièces. États des religieuses du diocèse de Cambrai.	1790
Dossier 46 13 pièces. États des religieuses du diocèse de Chalon-sur-Saône.	1790
Dossier 47 28 pièces. États des religieuses du diocèse de Clermont.	1790
D/XIX/4 D/XIX/4	
Dossier 48 36 pièces. États des religieuses du diocèse de Clermont.	1790
Dossier 49 36 pièces; États des religieuses du diocèse de Clermont.	1790
Dossier 50 15 pièces. États des religieuses du diocèse de Coutances.	1790
Dossier 51 4 pièces. États des religieuses du diocèse d'Embrun.	1790
Dossier 52 23 pièces. États des religieuses du diocèse d'Evreux.	1790
Dossier 53 44 pièces. États des religieuses du diocèse de Langres.	1790
Dossier 54 6 pièces. États des religieuses du diocèse de Grasse.	1790

Dossier 55

14 pièces. États des religieuses du diocèse de Laon.

1790

Dossier 56

23 pièces. États des religieuses du diocèse de Lyon.

1790

Dossier 57

21 pièces. États des religieuses du diocèse de Lyon.

1790

Dossier 58

21 pièces. États des religieuses du diocèse de Lyon.

1790

Dossier 59

22 pièces. États des religieuses du diocèse de Lyon.

1790

Dossier 60

19 pièces. États des religieuses du diocèse de Lyon.

Dossier 61

8 pièces. États des religieuses du diocèse de Mâcon.

1790

Dossier 61 bis

25 pièces. États des religieuses du diocèse de Meaux.

1790

Dossier 62

12 pièces. États des religieuses du diocèse de Mende.

1790

Dossier 63

23 pièces. États des religieuses du diocèse de Metz.

1790

Dossier 64

20 pièces. États des religieuses du diocèse de Metz.

1790

D/XIX/5

D/XIX/5

Dossier 65

23 pièces. États des religieuses du diocèse de Montauban.

1790

Dossier 66

24 pièces. États des religieuses du diocèse de Nantes.

1790

Dossier 67

5 pièces. États des religieuses du diocèse de Narbonne.

1790

Dossier 68

6 pièces. États des religieuses du diocèse de Lectoure.

1790

Dossier 69

5 pièces. États des religieuses du diocèse de Lombes.

1790

Dossier 70

14 pièces. États des religieuses du diocèse de Montpellier.

1790

Dossier 71

18 pièces États des religieuses du diocèse de Nevers.

1790

Dossier 72

4 pièces. États des religieuses du diocèse d'Oloron.

1790

Dossier 73

7 pièces. États des religieuses du diocèse de Pamiers.

1790

Dossier 74

28 pièces. États des religieuses du diocèse de Quimper.

1790

Dossier 75

8 pièces. États des religieuses du diocèse de Rieux.

1790

Dossier 76

8 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Claude.

1790

Dossier 77

6 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Pol-de-Léon.

1790

Dossier 78

24 pièces. États des religieuses du diocèse de Sarlat.

1790

Dossier 79

10 pièces. États des religieuses du diocèse de Senlis.

1790

Dossier 80

6 pièces. États des religieuses du diocèse de Tarbes.

1790

Dossier 81

17 pièces. États des religieuses du diocèse de Toul.

1790

Dossier 82

19 pièces. États des religieuses du diocèse de Toul.

1790

Dossier 83

18 pièces. États des religieuses du diocèse de Toul.

1790

Dossier 84

17 pièces. États des religieuses du diocèse de Toul.

1790

Dossier 85

22 pièces. États des religieuses du diocèse de Tours.

1790

Dossier 86

16 pièces. États des religieuses du diocèse de Tours.

1790

Dossier 87

22 pièces. États des religieuses du diocèse de Troyes.

1790

D/XIX/6

D/XIX/6

Dossier 88

26 pièces. États des religieuses du diocèse de Limoges.

1790

Dossier 89

27 pièces. États des religieuses du diocèse de Limoges.

1790

Dossier 90

27 pièces. États des religieuses du diocèse de Lisieux.

1790

Dossier 91

11 pièces. États des religieuses du diocèse de Luçon.

1790

Dossier 92

26 pièces. États des religieuses du diocèse de La Rochelle.

1790

Dossier 93

44 pièces. États des religieuses du diocèse du Mans.

1790

Dossier 94

23 pièces. États des religieuses du diocèse du Puy.

1790

Dossier 95

31 pièces. États des religieuses du diocèse de Marseille.

1790

Dossier 96

40 pièces. États des religieuses du diocèse de Nancy.

1790

Dossier 97

5 pièces. États des religieuses du diocèse de Nîmes.

1790

Dossier 98

25 pièces. États des religieuses du diocèse d'Orléans.

1790

D/XIX/7

D/XIX/7

Dossier 99

38 pièces. États des religieuses du diocèse de Paris.

1790

Dossier 100

31 pièces. États des religieuses du diocèse de Paris.

1790

Dossier 101

40 pièces. États des religieuses du diocèse de Paris.

1790

Dossier 102

27 pièces. États des religieuses du diocèse de Paris.

1790

Dossier 103

29 pièces. États des religieuses du diocèse de Paris.

1790

Dossier 104

22 pièces. États des religieuses du diocèse de Poitiers.

1790

Dossier 105

20 pièces. États des religieuses du diocèse de Poitiers.

1790

Dossier 106

19 pièces. États des religieuses du diocèse de Poitiers.

1790

Dossier 107

24 pièces. États des religieuses du diocèse de Poitiers.

1790

Dossier 108

11 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Dié.

1790

Dossier 109

27 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Malo.

Dossier 110

27 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Malo.

D/XIX/8

D/XIX/8

Dossier 111

21 pièces. États des religieuses du diocèse de Noyon.

1790

Dossier 112

20 pièces. États des religieuses du diocèse de Périgueux.

1790

Dossier 113

22 pièces. États des religieuses du diocèse de Périgueux.

1790

Dossier 114

7 pièces. États des religieuses du diocèse de Perpignan.

1790

Dossier 115

31 pièces. États des religieuses du diocèse de Reims.

1790

Dossier 116

24 pièces. États des religieuses du diocèse de Rodez.

1790

Dossier 117

17 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.

1790

Dossier 118

20 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.

1790

Dossier 119

18 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.

1790

Dossier 120

22 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.

1790

Dossier 121

19 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.

1790

Dossier 122	16 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.	1790
Dossier 123	19 pièces. États des religieuses du diocèse de Rouen.	1790
Dossier 124	19 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Flour.	1790
Dossier 125	30 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Flour.	1790
Dossier 126	20 pièces. États des religieuses du diocèse de Soissons.	1790
Dossier 127	19 pièces. États des religieuses du diocèse de Soissons.	1790
Dossier 128	13 pièces. États des religieuses du diocèse de Tulle.	1790
D/XIX/9	D/XIX/9	
Dossier 129	3 pièces. États des religieuses du diocèse de Vienne.	1790
Dossier 130	26 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Omer.	1790
Dossier 131	30 pièces. États des religieuses du diocèse de Saint-Omer.	1790
Dossier 132	29 pièces. États des religieuses du diocèse de Sées.	1790

Dossier 133

20 pièces. États des religieuses du diocèse de Sens.

1790

Dossier 134

20 pièces. États des religieuses du diocèse de Sens.

1790

Dossier 135

4 pièces. États des religieuses du diocèse de Sisteron.

1790

Dossier 136

42 pièces. États des religieuses du diocèse de Toulouse.

1790

Dossier 137

21 pièces. États des religieuses du diocèse de Tréguier.

1790

Dossier 138

14 pièces. États des religieuses du diocèse d'Uzès.

1790

Dossier 139

21 pièces. États des religieuses du diocèse de Valence.

1790

Dossier 140

10 pièces. États des religieuses du diocèse de Verdun.

1790

Dossier 141

15 pièces. États des religieuses du diocèse de Viviers.

1790

D/XIX/10

D/XIX/10

Dossier 142

17 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : grands augustins.

Dossier 143

10 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : augustins réformés dits "Petits Pères".

Dossier 144

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : barnabites.

Dossier 145

3 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : bénédictins anglais.

Dossier 146

4 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : bénédictins de la congrégation de Cluny.

Dossier 147

4 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : bénédictins de la congrégation de Saint-Maur.

Dossier 148

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne.

Dossier 149

3 pièces. État général et relevés des états nominatifs, avec l'âge des religieux : cisterciens.

Dossier 150

59 pièces. Lettres d'envoi des états particuliers des différentes maisons de l'ordre de Cîteaux, adressés au comité Ecclésiastique [par ordre alphabétique d'abbayes] : A. - B.

Mars-Août 1790

Dossier 151

48 pièces. Lettres d'envoi des états particuliers des différentes maisons de l'ordre de Cîteaux, adressés au comité Ecclésiastique [par ordre alphabétique d'abbayes] : C. - E.

Dossier 152

74 pièces. Lettres d'envoi des états particuliers des différentes maisons de l'ordre de Cîteaux, adressés au comité Ecclésiastique [par ordre alphabétique d'abbayes] : F. - M.

Dossier 153

39 pièces. Lettres d'envoi des états particuliers des différentes maisons de l'ordre de Cîteaux, adressés au comité Ecclésiastique [par ordre alphabétique d'abbayes] : N. - R.

Dossier 154

45 pièces. Lettres d'envoi des états particuliers des différentes maisons de l'ordre de Cîteaux, adressés au comité Ecclésiastique [par ordre alphabétique d'abbayes] : S. - Z.

D/XIX/11

D/XIX/11

Dossier 155

41 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des capucins.

Dossier 156

30 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des grands carmes.

Dossier 157

21 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des carmes réformés dits "déchaussés".

Dossier 158

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation de l'ordre hospitalier de la Charité.

Dossier 159

3 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des chartreux.

Dossier 160

50 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des cordeliers.

Dossier 161

39 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des dominicains.

Dossier 162

3 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des feuillants.

Dossier 163

3 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des génovéfains.

Dossier 164

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des mathurins.

Dossier 165

33 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des minimes.

Dossier 166

13 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation de Notre-Dame de la Merci.

Dossier 167

7 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation de Notre-Sauveur.

Dossier 168

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des religieux pénitents du troisième ordre de Saint-François, dits de Picpus.

D/XIX/12

D/XIX/12

Dossier 169

77 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation de la commune observance de l'ordre des prémontrés.

Dossier 170

5 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation de la réforme des prémontrés.

Dossier 171

39 pièces. État général et relevé des états nominatifs de la congrégation des récollets.

Dossier 172

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des chanoines réguliers de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons.

Dossier 173

4 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation des clercs réguliers théatins.

Dossier 174

2 pièces. État général et relevés des états nominatifs de la congrégation de l'abbaye de Saint-Victor.

Dossier 175

44 pièces. États des maisons particulières de religieux sous la juridiction des ordinaires.

Dossier 176

24 pièces. États particuliers de religieux de différentes maisons déjà compris dans les états généraux.

Dossier 177

13 pièces. Lettres des évêques qui ont dans leurs diocèses des maisons de religieux non dépendantes de congrégations.

Dossier 178

42 pièces. Lettres des évêques qui n'ont dans leurs diocèses aucune maison religieuse non dépendante d'une congrégation.

Dossier 179

55 pièces. Lettres des évêques qui envoient l'état des maisons de religieuses situées dans leurs diocèses ou qui déclarent n'en avoir aucune.

Dossier 179 bis

49 pièces. Lettres des évêques qui envoient l'état des maisons de religieuses situées dans leurs diocèses ou qui déclarent n'en avoir aucune.

Dossier 180

9 pièces. Déclarations de religieux augustins et capucins sur leurs intentions à la suite de l'article V du décret de l'Assemblée nationale du 20 mars 1790.

D/XIX/13

D/XIX/13

Déclarations de religieux sur leurs intentions, à la suite de l'article V du décret de l'Assemblée nationale du 20 mars 1790.

Dossier 181

25 pièces. Déclarations de religieux bénédictins.

Dossier 182

47 pièces. Déclarations de religieux cisterciens.

Dossier 183

30 pièces. Déclarations de capucins.

Dossier 184

12 pièces. Déclarations de carmes.

Dossier 185

12 pièces. Déclarations de chartreux.

Dossier 186

33 pièces. Déclarations de cordeliers.

Dossier 187

11 pièces. Déclarations de dominicains.

Dossier 188

10 pièces. Déclarations de génovéfains.

Dossier 189

7 pièces. Déclarations de frères des Écoles chrétiennes.

Dossier 190

4 pièces. Déclarations de religieux minimes.

Dossier 191

2 pièces. Déclarations de prémontrés.

Dossier 192

31 pièces. Déclarations de récollets.

Dossier 193

2 pièces. Déclarations de tiercelins.

Dossier 194

3 pièces. Déclarations de trinitaires.

Dossier 195

9 pièces. Déclarations de religieuses bénédictines.

Dossier 196

9 pièces. Déclarations de bernardines.

Dossier 197

2 pièces. Déclarations de clarisses.

Dossier 198

1 pièce. Déclarations de religieuses cordelières.

Dossier 199

1 pièce. Déclarations de religieuses dominicaines.

Dossier 200

3 pièces. Déclarations de religieuses de Notre-Dame-du-Refuge.

Dossier 201

2 pièces. Déclarations de religieuses de l'Union chrétienne.

Dossier 202

4 pièces. Déclarations de religieuses ursulines.

Dossier 203

9 pièces. Déclarations de religieuses dont l'ordre n'est point énoncé.

D/XIX/14

D/XIX/14

Dossier 204

23 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux augustins sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 205

28 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux bénédictins.

Dossier 206

33 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux bénédictins.

Dossier 207

38 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux bénédictins.

Dossier 208

79 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux bénédictins.

Dossier 209

32 pièces. Lettres, adresses et représentations de bernardins.

Dossier 210

34 pièces. Lettres, adresses et représentations de bernardins.

Dossier 211

24 pièces. Lettres, adresses et représentations de capucins.

Dossier 212

15 pièces. Lettres, adresses et représentations de carmes.

Dossier 213

2 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux de Saint-Jean-de-Dieu ou de la Charité, sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 214

35 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux chartreux.

Dossier 215

16 pièces. Lettres, adresses et représentations de cordeliers.

D/XIX/15

D/XIX/15

Dossier 216

31 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux dominicains sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 217

4 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux feuillants.

Dossier 218

18 pièces. Lettres, adresses et représentations de génovéfains.

Dossier 219

1 pièce. Lettres, adresses et représentations d'ermites de Saint-Jean-Baptiste de la partie française du diocèse de Trèves.

Dossier 220

4 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux minimes.

Dossier 221

3 pièces. Lettres, adresses et représentations de prêtres missionnaires.

Dossier 222

3 pièces. Lettres, adresses et représentations d'oratoriens.

Dossier 223

2 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux de Picpus.

Dossier 224

17 pièces. Lettres, adresses et représentations de prémontrés.

Dossier 225

10 pièces. Lettres, adresses et représentations de récollets.

Dossier 226

1 pièce. Lettres, adresses et représentations de tiercelins.

Dossier 227

8 pièces. Lettres, adresses et représentations de trinitaires.

Dossier 228

1 pièce. Lettres, adresses et représentations de religieux victorins sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 229

15 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieux dont l'ordre n'est point énoncé.

Dossier 230

22 pièces. Lettres, adresses, pétitions et représentations de communautés, corporations et particuliers pour ou contre les décrets qui concernent la suppression des ordres religieux.

Dossier 231

19 pièces. Lettres, adresses, pétitions et représentations de communautés, corporations et particuliers pour ou contre les décrets qui concernent la suppression des ordres religieux.

Dossier 232

36 pièces. Lettres, adresses, pétitions et représentations de communautés, corporations et particuliers pour ou contre les décrets qui concernent la suppression des ordres religieux.

Dossier 233

38 pièces. Lettres, adresses, pétitions et représentations de communautés, corporations et particuliers pour ou contre les décrets qui concernent la suppression des ordres religieux.

D/XIX/16

D/XIX/16

Dossier 234

33 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses annonciades sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 235

7 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses augustines.

Dossier 236

44 pièces. Lettres, adresses et représentations de bénédictines.

Dossier 237

30 pièces. Lettres, adresses et représentations de bernardines.

Dossier 238

1 pièce. Lettres, adresses et représentations de capucines.

Dossier 239

65 pièces. Lettres, adresses et représentations de carmélites.

Dossier 240

42 pièces. Lettres, adresses et représentations de clarisses.

Dossier 241

3 pièces. Lettres, adresses et représentations de cordelières.

Dossier 242

7 pièces. Lettres, adresses et représentations de dominicaines.

Dossier 243

17 pièces. Lettres, adresses et représentations d'hospitalières.

Dossier 244

4 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses récollettes.

Dossier 245

4 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses de Notre-Dame-de-la-Charité ou du Refuge.

Dossier 246

56 pièces. Lettres, adresses et représentations d'ursulines.

Dossier 247

41 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses de la Visitation.

Dossier 248

15 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses de la Visitation.

Dossier 249

50 pièces. Lettres, adresses et représentations de religieuses dont l'ordre n'est pas désigné.

Dossier 250

19 pièces. Lettres, adresses et représentations de communautés et de particuliers sur les décrets qui concernent la suppression des ordres religieux.

D/XIX/17

D/XIX/17

Dossier 251

17 pièces. Lettres du Directoire du département de l'Ariège au sujet des religieuses ursulines et carmélites de Pamiers.

Dossier 252

7 pièces. Lettres et délibération du directoire du département de l'Aude avec le tableau des religieux et religieuses de ce département.

Dossier 253

3 pièces. Lettres et délibération du directoire du département des Côtes-du-Nord.

Dossier 254

2 pièces. Lettre du directoire du département de la Corrèze avec le tableau des religieux des différents ordres qui se trouvaient dans ce département.

Dossier 255

3 pièces. Lettre du directoire du département de la Dordogne, avec le tableau des religieux des différents ordres qui se trouvaient dans ce département.

Dossier 256

2 pièces. Lettres et délibération du directoire du département du Doubs, avec désignation des religieux ou religieuses qui continuent ou qui abandonnent la vie commune.

Dossier 257

6 pièces. Lettres et délibération du directoire du département du Jura.

Dossier 258

4 pièces. Lettres et délibération du directoire du département des Landes.

Dossier 259

2 pièces. Lettres et délibération du directoire du département du Lot.

Dossier 260

6 pièces. Lettres et délibération du directoire du département du Morbihan, avec le tableau général des religieux et religieuses, traitement du clergé régulier et séculier.

Décembre 1790

Dossier 260 bis

4 pièces. Lettre du directoire du département de l'Ariège avec le tableau des traitements ou pensions fixés pour le clergé séculier ou régulier de ce département.

Dossier 261

2 pièces. Lettre du directoire du département de la Moselle, avec le tableau des religieux de ce département qui ont préféré la vie commune.

Dossier 262

2 pièces. Lettre du directoire du département du Pas-de-Calais, avec le tableau des religieuses clarisses de la ville d'Arras qui ont préféré la vie commune.

Dossier 263

2 pièces. Lettre du directoire du département du Puy-de-Dôme, avec le tableau des religieux, religieuses et chanoinesses de ce département.

Dossier 264

2 pièces. Lettre du procureur-syndic du district de Draguignan avec tableau des prieurés, abbayes et maisons religieuses de ce district.

D/XIX/18

D/XIX/18

États du montant des fermages et loyers des biens nationaux perçus et disponibles au 1er janvier 1791, et du montant probable des traitements ou pensions payables à la même époque.

Janvier 1791

Dossier 265

21 pièces. Département de l'Ain.

Dossier 266

2 pièces. Département de l'Aisne.

Les états manquent : il n'y a qu'une lettre du président du directoire de ce département et un extrait du registre des délibérations du directoire (séance du 11 janvier 1791).

Dossier 267

16 pièces. Département de l'Allier.

Dossier 268

2 pièces. Département des Basses-Alpes.

Dossier 269

11 pièces. Département des Hautes-Alpes.

Dossier 270

5 pièces. Département des Ardennes.

Dossier 271

14 pièces. Département du Calvados.

Dossier 272

10 pièces. Département du Cantal.

Dossier 273

2 pièces. Département de la Charente.

Dossier 274

16 pièces. Département de la Charente-Inférieure.

Dossier 275

10 pièces. Département de la Corrèze.

Dossier 276

16 pièces. Département de la Côte-d'Or.

Dossier 277

19 pièces. Département des Côtes-du-Nord.

Dossier 278

17 pièces. Département de la Creuse.

Dossier 279

18 pièces. Département de la Drôme.

Dossier 280

14 pièces. Département de l'Eure.

Dossier 281

14 pièces. Département d'Eure-et-Loir.

Dossier 282

18 pièces. Département du Gard.

Dossier 283

19 pièces. Département de la Gironde.

Dossier 284

10 pièces. Département de l'Hérault.

Dossier 285

10 pièces. Département de l'Indre.

D/XIX/19

D/XIX/19

États du montant des fermages et loyers des biens nationaux perçus et disponibles au 1er janvier 1791, et du montant probable des traitements ou pensions payables à la même époque.

Janvier 1791

Dossier 286

10 pièces. Département des Landes.

Dossier 287

19 pièces. Département de la Loire-Inférieure.

Dossier 288

16 pièces. Département du Loiret.

Dossier 289

20 pièces. Département de Lot-et-Garonne.

Dossier 290

18 pièces. Département de la Haute-Marne.

Dossier 291

16 pièces. Département de la Mayenne.

Dossier 292

2 pièces. Département de la Meuse.

Dossier 293

20 pièces. Département du Morbihan.

Dossier 294

20 pièces. Département de la Moselle.

Dossier 295

20 pièces. Département de l'Oise.

Dossier 296

15 pièces. Département du Pas-de-Calais.

Dossier 297

18 pièces. Département du Puy-de-Dôme.

Dossier 298

12 pièces. Département des Hautes-Pyrénées.

Dossier 299

12 pièces. Département de Rhône-et-Loire.

Dossier 300

18 pièces. Département de la Seine-Inférieure.

Dossier 301

16 pièces. Département de Saône-et-Loire.

Dossier 302

14 pièces. Département de la Vendée.

Dossier 303

14 pièces. Département de la Vienne.

Dossier 304

10 pièces. Département de la Haute-Vienne.

Dossier 305

3 pièces. Département des Vosges.

D/XIX/20

D/XIX/20

Dossier 306

27 pièces. États des fonds distribués aux 83 départements par le Trésor public pour la dépense du culte pendant l'année 1790 et les premiers mois de 1791.

Dossier 307

9 pièces. États des fonds distribués aux 83 départements par le Trésor public pour la dépense du culte pendant le trimestre d'avril 1791.

Dossier 308

6 pièces. États des fonds distribués aux 83 départements par le Trésor public pour la dépense du culte pendant le trimestre de juillet 1791.

Dossier 309

3 pièces. États des fonds distribués aux 83 départements par le Trésor public pour la dépense du culte pendant le trimestre d'octobre 1791.

Dossier 310

13 pièces. Adresses et réclamations provenant en particulier de prêtres et de clercs de Saint-Victor de Marseille au sujet de la fixation de leurs traitements ; divers arrêtés du département des Bouches-du-Rhône.

Dossier 311

17 pièces. Adresses et réclamations des prêtres habitués du chapitre cathédral de Marseille sur la fixation de leurs traitements ; arrêté du département concernant leur demande.

Dossier 312

10 pièces. Demandes de traitements en faveur de personnes non titulaires de bénéfices dans le département de l'Aube ; avis de ce département concernant ces demandes.

Dossier 313

24 pièces. Requêtes des personnes attachées à la cathédrale de Boulogne et à la collégiale de Sens ; avis du directoire du département du Pas-de-Calais.

Dossier 314

4 pièces. Requêtes de plusieurs prêtres du département de Rhône-et-Loire, avec l'avis du directoire sur le traitement qu'il convient de leur accorder.

D/XIX/21

D/XIX/21

État nominatif des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ont prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790.

Dossier 315

2 pièces. Département de l'Ain.

Juin 1791

Dossier 316

1 pièce. Département de l'Allier.

Juin 1791

Dossier 317

3 pièces. Département des Hautes-Alpes.

Mai 1791

Dossier 318

9 pièces. Département de l'Aude.

Avril 1791

Dossier 319

2 pièces. Département des Bouches-du-Rhône.

Avril 1791

Dossier 320

3 pièces. Département du Cantal.

Mai 1791

Dossier 321

7 pièces. Département de la Charente.

Mai 1791

Dossier 322

1 pièce. Département de la Charente-Inférieure.

Dossier 323

2 pièces. Département de la Corrèze.

Avril 1791

Dossier 324

1 pièce. Département de la Corse.

Dossier 325

2 pièces. Département de la Côte-d'Or.

Août 1791

Dossier 326

20 pièces. Département des Côtes-du-Nord.

Août 1791

Dossier 327

2 pièces. Département de la Creuse.

Août 1791

Dossier 327 bis

8 pièces. Question soulevée par un curé de la Creuse relativement à la prestation de son serment.

1791

Dossier 328

11 pièces. Département de la Dordogne.

Avril 1791

Dossier 329

2 pièces. Département du Doubs.

Avril 1791

Dossier 330

8 pièces. Département de la Drôme.

Mai 1791

Dossier 331

3 pièces. Département d'Eure-et-Loir.

Mai 1791

Dossier 332

2 pièces. Département du Finistère.

Mai 1791

Dossier 333

3 pièces. Département du Gard.

Mai 1791

Dossier 334

2 pièces. Département de la Gironde.

Mai 1791

Dossier 335

3 pièces. Département de l'Hérault.

Avril 1791

Dossier 336

2 pièces. Procès-verbal des séances de l'assemblée électorale du district de Montpellier pour le remplacement des curés réfractaires.

Avril 1791

Dossier 337

2 pièces. Département de l'Indre.

Mai 1791

Dossier 338

2 pièces. Département de l'Indre-et-Loire.

Avril 1791

Dossier 339

1 pièce. Département du Jura.

Avril 1791

Dossier 340

2 pièces. Département des Landes.

Mai 1791

D/XIX/22

D/XIX/22

État nominatif des ecclésiastiques fonctionnaires publics qui ont prêté ou refusé le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790.

Dossier 341

2 pièces. Département de Loire-Inférieure.

Mai 1791

Dossier 342

1 pièce. Département du Loiret.

Dossier 343

2 pièces. Département de la Marne.

Mars 1791

Dossier 344

5 pièces. Département de la Haute-Marne.

Mai 1791

Dossier 345

1 pièce. Département de la Mayenne.

Dossier 346

2 pièces. Département de la Meuse.

Avril 1791

Dossier 347

1 pièce. Département du Morbihan.

Mai 1791

Dossier 348

2 pièces. Département de la Moselle.

Mai 1791

Dossier 349

13 pièces. Département du Nord.

Mars-juillet 1791

Dossier 350

2 pièces. Département de l'Oise.

Juillet 1791

Dossier 351

1 pièce. Département de l'Orne.

Dossier 352

1 pièce. Département de Paris.

Septembre 1791

Dossier 353

2 pièces. Département du Pas-de-Calais.

Avril 1791

Dossier 354

2 pièces. Département du Puy-de-Dôme.

Juillet 1791

Dossier 355

2 pièces. Département des Pyrénées-Orientales.

Avril 1791

Dossier 356

2 pièces. Département des Hautes-Pyrénées.

Juillet 1791

Dossier 357

2 pièces. Département du Bas-Rhin.

Juin 1791

Dossier 358

3 pièces. Département du Haut-Rhin.

Mai 1791

Dossier 359

2 pièces. Département de la Haute-Saône.

Avril 1791

Dossier 360

2 pièces. Département du Var.

Avril 1791

Dossier 361

1 pièce. Département de la Haute-Vienne.

Avril 1791

Dossier 362

1 pièce. Département des Vosges.

Avril 1791

Dossier 363

1 pièce. District de Céret.

Avril 1791

Dossier 364

22 pièces. Lettres et adresses concernant les prêtres réfractaires et les troubles qu'ils excitaient dans les départements suivants : Aisne, Ariège, Cantal, Côtes-du-Nord, Dordogne, Doubs, Jura, Manche.

Juin-juillet 1791

Dossier 365

34 pièces. Lettres et adresses concernant les prêtres réfractaires et les troubles qu'ils excitaient dans les départements du Nord, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Rhône-et-Loire, Oise, Orne, Pas-de-Calais, Rhône-et-Loire, Saône-et-Loire, Seine, Seine-et-Marne, Seine-Inférieure, Somme, Yonne.

Août 1791

D/XIX/23

D/XIX/23

Dossier 366

39 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 367

44 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 368

32 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 369

49 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 370

49 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 371

30 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 372

36 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

Dossier 373

30 pièces. Lettres, adresses et observations de différentes municipalités sur la nouvelle organisation du clergé.

1789-1790

D/XIX/24

D/XIX/24

Dossier 374

9 pièces. Mémoires adressés par quelques évêques sur des questions particulières à leur diocèse : Gap, Verdun, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Vence.

Dossier 375

41 pièces. Lettres et adresses de plusieurs abbés commendataires et prieurs titulaires sur les décrets relatifs à la nouvelle organisation du clergé.

Dossier 376

26 pièces. Lettres et adresses de chanoines et prébendiers de différents chapitres au sujet des mêmes décrets.

Dossier 377

28 pièces. Lettres et adresses de chanoines et prébendiers de différents chapitres au sujet des mêmes décrets.

Dossier 378

12 pièces. Lettres et adresses de curés au sujet de ces décrets.

Dossier 379

11 pièces. Lettres et adresses de curés au sujet de ces décrets.

Dossier 380

24 pièces. Lettres et adresses de curés au sujet de ces décrets.

Dossier 381

23 pièces. Lettres et adresses de curés au sujet de ces décrets.

Dossier 382

59 pièces. Lettres et adresses de curés au sujet de ces décrets.

Dossier 383

8 pièces. Lettres et adresses de vicaires au sujet de ces décrets.

Dossier 384

36 pièces. Lettres et adresses de prêtres habitués et desservants sur le même sujet.

Dossier 385

44 pièces. Lettres et adresses de prêtres habitués et desservants sur le même sujet.

Dossier 385 bis

87 pièces. Correspondance des corps administratifs et autres autorités tant ecclésiastiques que laïques etc., mémoires, projets, observations, etc., adressés à l'Assemblée nationale et renvoyés au comité Ecclésiastique concernant la circonscription, conservation, réunion et suppression des paroisses dénommées dans le projet de décret de l'Assemblée nationale y relatif (ordre alphabétique des départements où sont situées ces paroisses).

1790 ou 1791

D/XIX/25

D/XIX/25

Dossier 386

43 pièces. Lettres et adresses de religieux de différents ordres sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 387

23 pièces. Lettres et adresses de religieux de différents ordres sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 388

28 pièces. Lettres et adresses de religieux de différents ordres sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 389

34 pièces. Lettres et adresses de particuliers concernant le clergé séculier ou régulier.

Dossier 390

40 pièces. Lettres et adresses de religieuses sur les décrets qui concernent leur suppression.

Dossier 391

13 pièces. Lettres et adresses de prêtres de la congrégation de l'Oratoire sur les décrets relatifs à la nouvelle organisation du clergé.

Dossier 392

43 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur le même sujet.

Octobre-décembre 1789

Dossier 393

40 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur le même sujet.

Octobre-décembre 1789

Dossier 394

34 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur le même sujet.

1790

Dossier 395

15 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur le même sujet.

1790

Dossier 396

24 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur le même sujet.

1790

Dossier 397

22 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur le même sujet.

1790

D/XIX/26

D/XIX/26

Dossier 398

25 pièces. Lettres, mémoires et adresses de particuliers sur les décrets relatifs à la nouvelle organisation du clergé.

1790

Dossier 399-400

40 pièces. Mémoires et adresses de différentes villes pour l'établissement ou la conservation des évêchés dans les départements suivants :

Aisne.

Hautes-Alpes.

Ariège.

Calvados.

Charente-Inférieure.

Corse.

Creuse.

Drôme.

Finistère.

Hérault.

Isère.

Landes.

Manche.

Marne.

Meurthe.

Pas-de-Calais.

Basses-Pyrénées.

Haut-Rhin.

Haute-Saône.

Var.

Yonne.

Dossier 401

21 pièces. Délibérations de communautés tendant à la conservation de l'évêché de Comminges.

Dossier 402

28 pièces. Délibérations de communautés tendant à la conservation de l'évêché de Comminges.

Dossier 403

47 pièces. Délibérations de communautés tendant à la conservation de l'évêché de Comminges.

Dossier 404

30 pièces. Délibérations de communautés tendant à la conservation de l'évêché de Comminges.

Dossier 405

5 pièces. Pièces relatives à un procès pendant entre le sieur Le Rondel et les dames de Saint-Magloire.

D/XIX/27

D/XIX/27

Dossier 406

34 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes.

Août 1789

Dossier 407

29 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes.

Septembre 1789

Dossier 408

14 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes.

Dossier 409

12 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes.

Novembre-décembre 1789

Dossier 410

5 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes.

1790

Dossier 411

18 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes (sans date).

Dossier 412

7 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes (sans date).

Dossier 413

19 pièces. Lettres et adresses concernant les dîmes (sans date).

Dossier 414

33 pièces. Lettres de plusieurs évêques au sujet de la réclamation des imprimeurs-libraires propriétaires des privilèges des diverses lithurgies de France.

Dossier 415

24 pièces. Questions posées au comité Ecclésiastique.

Dossier 416

24 pièces. Minutes de lettres émanées du comité et portant avis sur diverses questions qui lui étaient soumises.

1790

Dossier 417

57 pièces. Minutes de lettres émanées du comité et portant avis sur diverses questions qui lui étaient soumises.

1791

Dossier 418

22 pièces. Minutes de lettres émanées du comité et portant avis sur diverses questions qui lui étaient soumises (sans date).

D/XIX/28

D/XIX/28

Dossier 419

27 pièces. Lettres et procès-verbaux relatifs à des coupes de bois appartenant à des ecclésiastiques faites en contravention des décrets.

Dossier 420

10 pièces. Papiers du commissaire général de la Terre-Sainte en France.

Dossier 421

9 pièces. Lettres, adresses et procès-verbaux à l'occasion de la prise de possession de divers bénéfices.

Dossier 422

4 pièces. Lettres de MM. de La Tour du Pin et de Saint-Priest qui annoncent l'organisation de plusieurs départements : Ain, Doubs, Drôme, Haute-Saône, Jura, Meurthe et Vosges.

21-22 juin 1790

Dossier 423

2 pièces. Organisation du département de la Corse.

Dossier 423 bis

9 pièces. Organisation du département du Finistère.

Dossier 424

5 pièces. Organisation du département du Gard.

Dossier 425

2 pièces. Organisation du département de la Haute-Garonne.

Dossier 426

3 pièces. Organisation du département du Gers.

Dossier 427

6 pièces. Organisation du département de l'Hérault.

Dossier 428

1 pièce. Organisation du département d'Ille-et-Vilaine.

Dossier 429

2 pièces. Organisation du département de l'Indre.

Dossier 430

3 pièces. Organisation du département d'Indre-et-Loire.

Dossier 431

6 pièces. Organisation du département de l'Isère.

Dossier 432

3 pièces. Organisation du département du Jura.

Dossier 433

2 pièces. Organisation du département des Landes.

Dossier 434

6 pièces. État de l'organisation du département de Loir-et-Cher.

Dossier 435

4 pièces. Organisation du département de la Haute-Loire.

Dossier 436

8 pièces. Organisation du département de la Loire-Inférieure.

Dossier 437

4 pièces. Organisation du département du Lot.

Dossier 438

5 pièces. Organisation du département de Lot-et-Garonne.

Dossier 439

7 pièces. Organisation du département de la Manche.

Dossier 440

5 pièces. Organisation du département de la Marne.

Dossier 441

1 pièce. Organisation du département de la Haute-Marne.

Dossier 442

4 pièces. Organisation du département de la Mayenne.

Dossier 443

2 pièces. Organisation du département de la Meurthe.

Dossier 444

9 pièces. Organisation du département de la Meuse.

Dossier 445

4 pièces. Organisation du département du Morbihan.

D/XIX/29

D/XIX/29

Dossier 446

2 pièces. Organisation du département de la Moselle.

Dossier 447

2 pièces. Organisation du département de la Nièvre.

Dossier 448

2 pièces. Organisation du département du Nord.

Dossier 449

5 pièces. Organisation du département de l'Oise.

Dossier 450

2 pièces. Organisation du département de l'Orne.

Dossier 451

2 pièces. Organisation du département du Pas-de-Calais.

Dossier 452

4 pièces. Organisation du département du Puy-de-Dôme.

Dossier 453

2 pièces. État de l'organisation du département des Basses-Pyrénées.

Dossier 454

4 pièces. État de l'organisation du département des Hautes-Pyrénées.

Dossier 455

5 pièces. État de l'organisation du département des Pyrénées-Orientales.

Dossier 456

8 pièces. État de l'organisation du département du Bas-Rhin.

Dossier 457

3 pièces. État de l'organisation du département du Haut-Rhin.

Dossier 458

11 pièces. État de l'organisation du département de la Haute-Saône.

Dossier 459

2 pièces. État de l'organisation du département de la Sarthe.

Dossier 460

2 pièces. État de l'organisation du département de Seine-et-Marne.

Dossier 461

2 pièces. État de l'organisation du département de Seine-et-Oise.

Dossier 462

3 pièces. État de l'organisation du département de la Seine-Inférieure.

Dossier 463

3 pièces. État de l'organisation du département des Deux-Sèvres.

Dossier 464

2 pièces. État de l'organisation du département de la Somme.

Dossier 465

4 pièces. État de l'organisation du département du Tarn.

Dossier 466

2 pièces. État de l'organisation du département du Var.

Dossier 467

2 pièces. État de l'organisation du département de la Vendée.

Dossier 468

5 pièces. État de l'organisation du département de la Vienne.

Dossier 469

7 pièces. État de l'organisation du département de la Haute-Vienne.

Dossier 470

6 pièces. État de l'organisation du département des Vosges.

Dossier 471

8 pièces. État de l'organisation du département de l'Yonne.

D/XIX/30

D/XIX/30

Dossier 472

23 pièces. Mémoires et adresses de religieux et de collèges anglais établis en France : collège des Écossais à Paris, séminaire des Anglais à Paris, bénédictins anglais du faubourg Saint-Jacques à Paris, collèges des Anglais à Douai et à Saint-Omer, prêtres irlandais, rue des Carmes à Paris, bénédictins anglais de Dieulouard (Meurthe), récollets anglais de Douai.

Dossier 473

17 pièces. Mémoires et adresses de bénédictines et clarisses anglaises.

Dossier 474

23 pièces. Décisions du comité Ecclésiastique sur diverses questions qui lui étaient soumises.

Dossier 475

26 pièces. Décisions du comité Ecclésiastique, notamment en réponses à certaines demandes des imprimeurs et des libraires au sujet de livres liturgiques.

Dossier 476

12 pièces. Réclamations au sujet de la suppression de deux paroisses dans la ville de Provins.

Dossier 477

13 pièces. Lettres et adresses concernant des dispenses.

Dossier 478

24 pièces. Dispenses pour mariage.

Dossier 479

14 pièces. Lettres et mémoires relatifs à l'administration de l'économat.

Dossier 480

27 pièces. Lettres et adresses réclamant la conservation de pensions affectées sur des évêchés, des abbayes et des cures.

Dossier 481

18 pièces. Lettres et mémoires relatifs au traitement accordé aux membres du clergé.

Dossier 482

20 pièces. Demandes de traitements.

Dossier 483

7 pièces. Lettres et déclarations concernant l'aliénation de domaines nationaux.

Dossier 484

5 pièces. Inventaires et états des biens, titres et meubles du monastère de la Visitation de Sainte-Madeleine de La Flèche, de ceux situés sur le territoire de Maisoncelles (Seine-et-Marne) et du prieuré de Saint-Jean à Pierrefeu (Var).

1790

D/XIX/31

D/XIX/31

Dossier 485

30 pièces. Lettres, mémoires, délibérations et décisions du comité Ecclésiastique sur le traitement à accorder aux membres des chapitres de Saint-Martin et de Notre-Dame des Accoules de Marseille.

Dossier 486

68 pièces. Adresses des chanoines du chapitre de Foix ; titres provenant de ce chapitre.

Dossier 487

12 pièces. Réclamations en paiement de rentes sur le clergé.

Dossier 488

16 pièces. Réclamations en paiement de rentes sur le clergé.

Dossier 489

11 pièces. Réclamations relatives à des créances sur des maisons religieuses et des ecclésiastiques.

Dossier 490

22 pièces. Réclamations relatives à des créances sur des maisons religieuses et des ecclésiastiques.

Dossier 491

22 pièces. Réclamations relatives à des créances sur des maisons religieuses et des ecclésiastiques.

Dossier 492

2 pièces. Procès-verbal des vérifications de créances existant sur les biens du clergé dans le département de l'Ain.

mai-août 1791

Dossier 493

30 pièces. Réclamations relatives à des biens d'ecclésiastiques français situés à l'étranger.

Dossier 494

18 pièces. Demandes de pensions en faveur de religieux, de religieuses et de frères lais.

Dossier 495

15 pièces. Adresses anonymes au sujet des décrets sur le clergé et ceux qui suppriment les ordres religieux.

Dossier 496

15 pièces. Adresses anonymes au sujet des décrets sur le clergé et ceux qui suppriment les ordres religieux.

Dossier 497

15 pièces. Adresses anonymes au sujet des décrets sur le clergé et ceux qui suppriment les ordres religieux.

Dossier 498

16 pièces. Adresses anonymes au sujet des décrets sur le clergé et ceux qui suppriment les ordres religieux.

D/XIX/32

D/XIX/32

Déclarations de titres et pensions faites devant la municipalité de Paris par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique des titulaires].

1790

Dossier 499

35 pièces. A.

Dossier 500

36 pièces. B.

Dossier 501

36 pièces. B.

Dossier 502

43 pièces. B.

Dossier 503

32 pièces. C.

Dossier 504

25 pièces. C.

Dossier 505

26 pièces. C.

Dossier 506

28 pièces. D.

Dossier 507

31 pièces. D.

Dossier 508

23 pièces. D.

Dossier 509

13 pièces. E.

Dossier 510

38 pièces. F.

D/XIX/33

D/XIX/33

Déclarations de titres et pensions faites devant la municipalité de Paris par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique des titulaires].

1790

Dossier 511

24 pièces. G.

Dossier 512

24 pièces. G.

Dossier 513

22 pièces. G.

Dossier 514

23 pièces. H.

Dossier 515

19 pièces. J.

Dossier 516

7 pièces. K.

Dossier 517

26 pièces. K.

Dossier 518

26 pièces. L.

Dossier 519

26 pièces. L.

Dossier 520

26 pièces. L.

Dossier 521

23 pièces. M.

Dossier 522

25 pièces. M.

Dossier 523

25 pièces. M.

Dossier 524

25 pièces. M.

Dossier 525

11 pièces. M.

D/XIX/34

D/XIX/34

Déclarations de titres et pensions faites devant la municipalité de Paris par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique des titulaires].

1790

Dossier 526

7 pièces. O.

Dossier 527

22 pièces. P.

Dossier 528

22 pièces. L.

Dossier 529

22 pièces. L.

Dossier 530

6 pièces. Q.

Dossier 531

20 pièces. R.

Dossier 532

20 pièces. R.

Dossier 533

22 pièces. R.

Dossier 534

25 pièces. S.

Dossier 535

23 pièces. S.

Dossier 536

33 pièces. T.

Dossier 537

21 pièces. V.

Dossier 538

20 pièces. V.

Dossier 539

1 pièce. Z.

Dossier 539 bis

22 pièces. Supplément : B, C, D, F, L, P.

D/XIX/35

D/XIX/35

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 540

41 pièces. A.

Dossier 541

61 pièces. A.

Dossier 542

42 pièces. A.

Dossier 542 bis

36 pièces. A.

Dossier 543

51 pièces. A.

Dossier 544

58 pièces. B.

Dossier 545

58 pièces. B.

Dossier 546

55 pièces. B.

Dossier 547

45 pièces. B.

Dossier 548

50 pièces. B.

Dossier 549

52 pièces. B.

Dossier 550

42 pièces. B.

Dossier 551

41 pièces. B.

Dossier 552

35 pièces. B.

Dossier 553

39 pièces. B.

Dossier 553 bis

59 pièces. B.

Dossier 554

36 pièces. B.

Dossier 554 bis

48 pièces. B.

D/XIX/36

D/XIX/36

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 555

42 pièces. C.

Dossier 556

46 pièces. C.

Dossier 557

35 pièces. C.

Dossier 558

37 pièces. C.

Dossier 559

51 pièces. C.

Dossier 560

37 pièces. C.

Dossier 561

43 pièces. C.

Dossier 562

47 pièces. C.

Dossier 563

35 pièces. C.

Dossier 563 bis

41 pièces. C.

Dossier 564

37 pièces. C.

Dossier 564 bis

39 pièces. C.

Dossier 565

33 pièces. C.

Dossier 565 bis

34 pièces. C.

Dossier 566

58 pièces. D.

Dossier 567

53 pièces. D.

Dossier 568

58 pièces. D.

Dossier 569

47 pièces. D.

Dossier 570

41 pièces. D.

D/XIX/37

D/XIX/37

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 571

44 pièces. D.

Dossier 572

58 pièces. D.

Dossier 573

56 pièces. D.

Dossier 574

53 pièces. D.

Dossier 575

43 pièces. D.

Dossier 575 bis

45 pièces. D.

Dossier 576

63 pièces. D.

Dossier 576 bis

52 pièces. D.

Dossier 577
50 pièces. E.

Dossier 578
68 pièces. F.

Dossier 579
81 pièces. F.

Dossier 580
76 pièces. F.

Dossier 581
61 pièces. G.

Dossier 582
68 pièces. G.

Dossier 583
65 pièces. G.

Dossier 584
63 pièces. G.

D/XIX/38

D/XIX/38

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 585
49 pièces. G.

Dossier 586
33 pièces. G.

Dossier 587
60 pièces. G.

Dossier 588
37 pièces. H.

Dossier 589
39 pièces. H.

Dossier 590

47 pièces. H.

Dossier 591

49 pièces. J.

Dossier 592

56 pièces. J.

Dossier 593

4 pièces. K.

Dossier 594

65 pièces. L.

Dossier 595

55 pièces. L.

Dossier 596

47 pièces. L.

Dossier 597

66 pièces. L.

Dossier 598

41 pièces. L.

Dossier 599

56 pièces. L.

Dossier 600

46 pièces. L.

D/XIX/39

D/XIX/39

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 601

69 pièces. L.

Dossier 602

63 pièces. L.

Dossier 603

61 pièces. M.

Dossier 604

53 pièces. M.

Dossier 605

39 pièces. M.

Dossier 606

56 pièces. M.

Dossier 607

38 pièces. M.

Dossier 608

31 pièces. M.

Dossier 609

38 pièces. M.

Dossier 610

36 pièces. M.

Dossier 611

51 pièces. M.

Dossier 612

46 pièces. M.

Dossier 613

34 pièces. M.

Dossier 614

68 pièces. N.

Dossier 615

30 pièces. O.

D/XIX/40

D/XIX/40

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 616

49 pièces. L.

Dossier 617

40 pièces. L.

Dossier 618
48 pièces. L.

Dossier 619
49 pièces. L.

Dossier 620
48 pièces. L.

Dossier 621
48 pièces. L.

Dossier 622
53 pièces. L.

Dossier 623
8 pièces. Q.

Dossier 624
53 pièces. R.

Dossier 625
52 pièces. R.

Dossier 626
58 pièces. R.

Dossier 627
47 pièces. R.

Dossier 628
46 pièces. R.

Dossier 629
54 pièces. R.

Dossier 630
42 pièces. S.

Dossier 631
54 pièces. S.

Dossier 632
33 pièces. S.

Dossier 633

35 pièces. S.

Dossier 634

44 pièces. S.

D/XIX/41

D/XIX/41

Déclarations de titres et pensions faites devant les municipalités des départements par les ecclésiastiques qui en sont titulaires, en exécution du décret du 5 février 1790 [ordre alphabétique de titulaires].

1790

Dossier 635

42 pièces. T.

Dossier 636

41 pièces. T.

Dossier 637

37 pièces. T.

Dossier 638

40 pièces. T.

Dossier 639

43 pièces. U, V, W.

Dossier 640

43 pièces. U, V, W.

Dossier 641

31 pièces. U, V, W.

Dossier 642

36 pièces. U, V, W.

Dossier 643

59 pièces. U, V, W.

Dossier 644

7 pièces. Y, Z.

Dossier 645

7 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Alençon, Ambert, Auch, Aurillac et Avallon.

Dossier 646

11 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Baume-les-Dames, Belley, Belmont d'Aveyron, Besse-en-Chandesse (Puy-de-Dôme), Béthune, Bordeaux, Bourbon-l'Archambault, Bouzonville (Moselle).

Dossier 647

21 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Canchan (Seine-Inférieure), Chartres, Chenelette (Rhône), Compiègne, Choisy-le-Roi, Corbeil, Crépy-en-Valois.

Dossier 648

7 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Darney (Vosges), Die, Ebreuil (Allier), Entraigues (Aveyron), Ferrette (Haut-Rhin), Fismes (Marne).

Dossier 649

11 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Gaillac, Gannat, Gap, Giey-sur-Aujon (Haute-Marne), Herbignac (Loire-Inférieure).

Dossier 650

11 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : La Chapelle-Lannay (Loire-Inférieure), La Chaulme (Puy-de-Dôme), Lassay (Mayenne), Lautrec (Tarn), Ledergues (Aveyron), Lezoux (Puy-de-Dôme), Limoges, Lunéville, Lyon.

Dossier 651

5 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Lyon.

Dossier 652

10 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Mâcon, Mauléon, Marcillac (Aveyron), Moissac, Montreuil, Mur-de-Barrez (Aveyron).

Dossier 653

1 pièce. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Le Mans.

Dossier 654

5 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Nesle, Neufchâteau, Orléans.

D/XIX/42

D/XIX/42

Dossier 655

7 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Paray (Allier), Poissy (Seine-et-Oise), Loncin (Ain), Pont-de-Camarés (Aveyron), Portes (Ariège), Pouzols (Haute-Loire), Le Puy.

Dossier 656

8 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Requista (Aveyron), Rethel, Rochefort, Rodez, Romans (Drôme), Roussillon (Isère).

Dossier 657

12 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Saint-Astier (Dordogne), Saint-Cloud, Saint-Mihiel, Saint-Afrique, Saintes, Salins (Jura), Sarlat, Salvagnac (Aveyron), Sézanne, Séverac-le-Château (Aveyron), Sournia (Pyrénées-Orientales).

Dossier 658

9 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Saint-Denis-en-France, Saint-Julien de Lampon (Dordogne), Saint-Omer, Saint-Sernin (Aveyron), Salies-du-Salat (Haute-Garonne), Sedan, Strasbourg, Tain (Drôme).

Dossier 659

2 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Verdun.

Dossier 660

10 pièces. Extraits des registres de diverses municipalités contenant des déclarations collectives de titres ou de pensions [par ordre alphabétique de municipalités] : Vabres (Aveyron), Valence, Valognes, Vianne (Lot-et-Garonne), Vieux (Tarn), Villefranche (Allier), Vitry-le-François, Wissembourg (Bas-Rhin).

Dossier 661

60 pièces. Déclarations de bénéfiques dans le département de l'Isère.

Dossier 662

60 pièces. Déclarations de bénéfiques dans le département de l'Isère.

Dossier 663

46 pièces. Déclarations de bénéfiques dans le département des Hautes-Alpes.

Dossier 664

58 pièces. Déclarations de bénéfiques dans le département des Hautes-Alpes.

Dossier 665

34 pièces. Lettres d'envoi provenant des directoires de divers départements, relatives aux déclarations des bénéfiques.

D/XIX/43

D/XIX/43

Dossier 666

34 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 667

32 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 668

31 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 669

40 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 670

22 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 671

31 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 672

35 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 673

38 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 674

36 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

Dossier 675

40 pièces. Lettres d'accusé de réception provenant de municipalités en réponse à la circulaire du comité Ecclésiastique relative à la perception de la dîme et à l'administration des biens nationaux.

Juillet 1790

1. Dossiers 676 à 681. - Documents mis au pilon en décembre 1858.

D/XIX/44

D/XIX/44

1. Dossiers 682 à 690. - En déficit.

Dossier 691

2 pièces. Minutes de lettres écrites au nom du comité Ecclésiastique.

18 novembre 1789 au 12 mars 1790

Dossier 691 bis

1 pièce. État des papiers remis à M. Amelot, commissaire du roi près la Caisse de l'extraordinaire, par M. Aubert, directeur des bureaux du comité Ecclésiastique, en exécution des ordres de ce comité.

Dossier 701

2 pièces. État des biens des religieuses augustines de Picpus : déclaration faite à l'Assemblée nationale, pétition de ces religieuses.

Août 1789

Dossier 702

132 pièces. Minutes de lettres adressées au nom du comité Ecclésiastique aux administrateurs du bureau de l'agence des domaines de Paris.

30 avril 1790 au 9 mars 1791

Dossier 703

Lettres du procureur général syndic du département de Paris relativement au serment que devront prêter les ecclésiastiques fonctionnaires publics : état des ecclésiastiques du district de Saint-Denis qui ont ou non prêté le serment.

Juillet - août 1791

Dossier 704

2 pièces. Projet d'une nouvelle organisation du clergé de France par M. Thuin-Dautremon, curé de la paroisse Saint-Maurice de Montereau.

4 mai 1790

D/XIX/45

D/XIX/45

Dossier 704 bis

159 pièces. Réclamations, pétitions et observations renvoyées par des administrations et des particuliers au comité Ecclésiastique, ayant pour objet des pensions, des prestations de serment, des suppressions de paroisses (par département) :

Aisne.
Cher.
Côtes-du-Nord.
Creuse.
Ille-et-Vilaine.
Indre.
Indre-et-Loire.
Jura.
Loire-Inférieure.
Loiret.
Mayenne.
Morbihan.
Nord.
Hautes-Pyrénées.
Haut-Rhin.
Rhône-et-Loire.
Saône-et-Loire.
Seine (Paris).
Seine-Inférieure.
Deux-Sèvres.
Vienne.
Haute-Vienne.

1789-1791

Dossier 705

Nomenclature alphabétique des municipalités, notices des abbayes, prieurés et maisons religieuses, listes des membres des administrations de département et de district, adressées au comité Ecclésiastique par divers départements :

Ain.
Aisne.
Allier.
Hautes-Alpes.
Basses-Alpes.
Ardèche.
Ardennes.
Ariège.
Aube.
Aude.
Aveyron.
Bouches-du-Rhône.
Calvados.
Cantal.
Charente.
Charente-Inférieure.
Cher.
Corrèze.
Corse.

Côte-d'Or.
Côtes-du-Nord.
Creuse.
Dordogne.
Doubs.
Eure.
Eure-et-Loir.
Loiret.
Manche.
Mayenne.
Haut-Rhin.
Vosges.

D/XIX/46-D/XIX/103

Feuilles de travail et pièces comprises et désignées dans ces feuilles.

D/XIX/46

Dossiers 1-16

391 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 1 à n° 16.

D/XIX/47

Dossiers 17-32

388 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 17 à n° 32.

D/XIX/48

Dossiers 33-48

279 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 33 à n° 48.

D/XIX/49

Dossiers 49-64

407 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 49 à n° 64.

D/XIX/50

Dossiers 65-80

375 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 65 à n° 80.

D/XIX/51

Dossiers 81-96

318 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 81 à n° 96.

D/XIX/52

Dossiers 97-112

347 pièce. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 97 à n° 112.

D/XIX/53

Dossiers 113-137

408 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 113 à n° 137.

D/XIX/54

Dossiers 138-162

467 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 138 à n° 162.

D/XIX/55

Dossiers 163-182

407 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 163 à n° 171, n° 171 bis à n° 177 et n° 177 bis à n° 182.

D/XIX/56

Dossiers 183-210

366 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 183 à n° 210.

D/XIX/57

Dossiers 211-232

410 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 211 à n° 232.

D/XIX/58

Dossiers 233-256

473 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 233 à n° 256.

D/XIX/59

Dossiers 257-275

347 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 257 à n° 275 [la feuille n° 258 manque].

D/XIX/60

Dossiers 276-290

344 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 276 à n° 290 [la feuille n° 284 manque].

D/XIX/61

Dossiers 291-309

323 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 291 à n° 309.

D/XIX/62

Dossiers 310-322

313 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 310 à n° 310 bis et n° 311 à n° 322.

D/XIX/63

Dossiers 323-340

371 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 323 à n° 340.

D/XIX/64

Dossiers 341-358

388 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 341 à n° 358.

D/XIX/65

Dossiers 359-374

379 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 359 à n° 374.

D/XIX/66

Dossiers 375-394

347 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 375 à n° 394 [la feuille N° 385 manque].

D/XIX/67

Dossiers 395-412

349 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 395 à n° 412 [la feuille N° 397 manque].

D/XIX/68

Dossiers 413-440

462 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 413 à n° 421 et n° 421 bis à n° 440 [les feuilles n° 414, n° 415, n° 417, n° 423 et n° 428 manquent].

D/XIX/69

Dossiers 441-465

369 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 441 à n° 465 [les feuilles n° 441, n° 449, n° 453, n° 454, n° 458 et n° 461 manquent].

D/XIX/70

Dossiers 466-484

334 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 466 à n° 484 [les feuilles n° 473 et n° 476 manquent].

D/XIX/71

Dossiers 485-500

303 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 485 à n° 500 [les feuilles n° 487, n° 496, n° 498 et n° 499 manquent].

D/XIX/72

Dossiers 501-520

421 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 501 à n° 518 et n° 518 bis à n° 520 [la feuille n° 502 manque].

D/XIX/73

Dossiers 521-531

400 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 521 à n° 531 bis.

D/XIX/74

Dossiers 532-544

452 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 532 à n° 544.

D/XIX/75

Dossiers 545-551

319 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 545 à n° 551.

D/XIX/76

Dossiers 552-563

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 552 à n° 563.

D/XIX/77

Dossiers 564-577

425 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 564 à n° 577 [sauf n° 575 et n° 576].

D/XIX/78

Dossiers 578-588

393 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 578 à n° 588.

D/XIX/79

Dossiers 589-603

395 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 589 à n° 603.

D/XIX/80

Dossiers 604-617

356 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 604 à n° 617.

D/XIX/81

Dossiers 618-640

378 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 618 à n° 640 [sauf n° 624, n° 625, n° 632, n° 637 et n° 639].

D/XIX/82

Dossiers 641-650

415 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 641 à n° 650 (Cher).

D/XIX/83

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 651

N° 651 (Côtes-du-Nord).

Dossier 652

N° 652 (Creuse).

Dossier 653

N° 653 (Finistère).

Dossier 654

N° 654 (Ille-et-Vilaine).

Dossier 655

N° 655 (Indre).

Dossier 656

N° 656 (Indre-et-Loire).

Dossier 657

25 pièces. N° 657 (Loir-et-Cher).

Dossier 658

39 pièces. N° 658 (Haute-Loire).

Dossier 659

72 pièces. N° 659 (Loire-Inférieure).

Dossier 660

36 pièces. N° 660 (Loiret).

Dossier 660 bis

34 pièces. N° 660 bis (Loiret).

Dossier 661

29 pièces. N° 661 (Maine-et-Loire).

D/XIX/84

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 662

25 pièces. N° 662 (Mayenne).

Dossier 663

35 pièces. N° 663 (Morbihan).

Dossier 664

41 pièces. N° 664 (Nièvre).

Dossier 665

37 pièces. N° 665 (Saône-et-Loire).

Dossier 665 bis

33 pièces. N° 665 bis (Saône-et-Loire).

Dossier 666

25 pièces. N° 666 (Vienne).

Dossier 667

49 pièces. N° 667 (Haute-Vienne).

Dossier 668

34 pièces. N° 668 (Ain).

Dossier 668 bis

48 pièces. N° 668bis(Ain).

Dossier 669

24 pièces. N° 669 (Hautes-Alpes).

Dossier 669 bis

17 pièces. N° 669 (Hautes-Alpes).

Dossier 670

14 pièces. N° 670 (Aube).

Dossier 670 bis

22 pièces. N° 670 bis (Aube).

D/XIX/85

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 671

18 pièces. N° 671 (Drôme).

Dossier 671 bis

19 pièces. N° 671 bis (Drôme).

Dossier 672

18 pièces. N° 672 (Isère).

Dossier 672 bis

41 pièces. N° 672 bis (Isère).

Dossier 673

26 pièces. N° 673 (Haute-Marne).

Dossier 673 bis

65 pièces . N° 673 bis (Haute-Marne).

Dossier 674

11 pièces. N° 674 (Meurthe).

Dossier 674 bis

48 pièces. N° 674 bis (Meurthe).

Dossier 675

13 pièces. N° 675 (Meuse).

Dossier 675 bis

46 pièces. N° 675 bis (Meuse).

Dossier 676

21 pièces. N° 676 (Moselle).

Dossier 676 bis

44 pièces. N° 676 bis (Moselle).

D/XIX/86

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 677

N° 677 (Haut-Rhin).

Dossier 677 bis

N° 677 bis (Haut-Rhin).

Dossier 678

16 pièces. N° 678 (Bas-Rhin).

Dossier 678 bis

30 pièces. N° 678 bis (Bas-Rhin).

Dossier 679

55 pièces. N° 679 (Rhône-et-Loire).

Dossier 679 bis

62 pièces. N° 679 bis (Rhône-et-Loire).

Dossier 680

17 pièces. N° 680 (Vosges).

Dossier 680 bis

29 pièces. N° 680 bis (Vosges).

Dossiers 681-683

30 pièces. N° 681 à n° 683 [sauf n° 682 et n° 683].

D/XIX/87

Dossiers 684-700

337 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 684 à n° 700 [sauf n° 686 à n° 688, n° 691 et n° 692, n° 694].

D/XIX/88

Dossiers 701-714

347 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 701 à n° 714.

D/XIX/89

Dossiers 715-736

285 pièces. Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique. N° 715 à n° 736 [sauf n° 715, n° 731, n° 732 et n° 735].

D/XIX/90

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 737

19 pièces. N° 737 (demandes de traitement en faveur de musiciens et d'officiers attachés à des chapitres et églises du département du Jura).

Dossier 738

11 pièces. N° 738 (Dordogne).

Dossier 739

6 pièces. N° 739 (Loiret).

Dossier 740

1 pièce. N° 740 (Gers).

Dossier 741

8 pièces. N° 741 (Somme).

Dossier 742

35 pièces. N° 742 (Hérault).

Dossier 743

11 pièces. N° 743 (Meuse).

Dossier 744

6 pièces. N° 744 (Pyrénées-Orientales).

Dossier 745

3 pièces. N° 745 (Indre).

Dossier 746

3 pièces. N° 746 (Nièvre).

Dossier 747

9 pièces. N° 747 (Saône-et-Loire).

Dossier 748

4 pièces. N° 748 (Aveyron).

Dossier 749

2 pièces. N° 749 (Vienne).

Dossier 750

9 pièces. N° 750 (Allier).

Dossier 751

9 pièces. N° 751 (Landes).

Dossier 752

19 pièces. N° 752 (Ain).

Dossier 753

29 pièces. N° 753 (demandes de traitement en faveur de musiciens et d'officiers attachés à des chapitres et églises du département de l'Aube, du Nord, de Paris et des Basses-Pyrénées).

Dossier 754

21 pièces. N° 754 (Indre-et-Loire).

Dossier 755

19 pièces. N° 755 (Loiret).

Dossier 756

16 pièces. N° 756 (Indre-et-Loire et Rhône-et-Loire).

Dossier 757

12 pièces. N° 757 (Marne).

D/XIX/91

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 758

4 pièces. N° 758 (Finistère).

Dossier 759

48 pièces. N° 759 (Pas-de-Calais).

Dossier 760

1 pièce. N° 760 (Ille-et-Vilaine).

Dossier 761

2 pièces. N° 761 (Seine-Inférieure).

Dossier 762

12 pièces. N° 762 (Côtes-du-Nord).

Dossier 763

18 pièces. N° 763 (Seine-et-Oise et Oise).

Dossier 764

5 pièces. N° 764 (Eure).

Dossier 765

2 pièces. N° 765 (Maine-et-Loire).

Dossier 766

3 pièces. N° 766 (demandes de traitement en faveur de musiciens et d'officiers attachés à des chapitres et églises du département de l'Eure-et-Loir).

Dossier 767

3 pièces. N° 767 (Manche).

Dossier 768

1 pièce. N° 768 (Seine-et-Marne).

Dossier 769

2 pièces. N° 769 (Isère).

Dossier 770

1 pièce. N° 770 (Haute-Loire).

Dossier 771

12 pièces. N° 771 (Charente).

Dossier 772

6 pièces. N° 772 (Vosges).

Dossier 773

25 pièces. N° 773 (Côte-d'Or).

Dossier 774

20 pièces. N° 774 (Moselle).

Dossier 775

8 pièces. N° 775 (Orne).

Dossier 776

7 pièces. N° 776 (Haute-Vienne).

Dossier 777

2 pièces. N° 777 (Gironde).

Dossier 778

3 pièces. N° 778 (Charente).

Dossier 779

59 pièces. N° 779 (Corrèze).

Dossier 780

18 pièces. N° 780 (Lot-et-Garonne).

Dossier 781

13 pièces. N° 781 (demandes de traitement en faveur de musiciens et d'officiers attachés à des chapitres et églises du département de la Haute-Garonne).

Dossier 782

4 pièces. N° 782 (Puy-de-Dôme).

Dossier 783

2 pièces. N° 783 (Vendée).

Dossier 784

32 pièces. N° 784 (Bouches-du-Rhône).

Dossier 785

1 pièce. N° 785 (Gers).

Dossier 786

56 pièces. N° 786 (Haute-Saône).

Dossier 787

2 pièces. N° 787 (Mayenne).

D/XIX/92

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 788

4 pièces. N° 788 (Lot-et-Garonne).

Dossier 789

9 pièces. N° 789 (Gard).

Dossier 790

37 pièces. N° 790 (Yonne).

Dossier 791

4 pièces. N° 791 (Loire-Inférieure).

Dossier 792

17 pièces. N° 792 (Doubs).

Dossier 793

5 pièces. N° 793 (Hautes-Alpes).

Dossier 794

2 pièces. N° 794 (Meurthe).

Dossier 795

2 pièces. N° 795 (Loir-et-Cher).

Dossier 796

5 pièces. N° 796 (demandes de traitement en faveur de musiciens et d'officiers attachés à des chapitres ou églises du département du Var).

Dossier 797

12 pièces. N° 797 (Ariège).

Dossier 798

9 pièces. N° 798 (Oise).

Dossier 799

2 pièces. N° 799 (Aisne).

Dossier 800

22 pièces. N° 800 (Pas-de-Calais).

Dossier 801

129 pièces. N° 801 (Vosges).

Dossier 802

74 pièces. N° 802 (Hautes-Pyrénées).

D/XIX/93

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 803

10 pièces. N° 803 (correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques dans le département de l'Ain).

Dossier 804

13 pièces. N° 804 (Aisne).

Dossier 805

41 pièces. N° 805 (Allier).

Dossier 806

18 pièces. N° 806 (Basses-Alpes).

Dossier 807

5 pièces. N° 807 (Ardennes).

Dossier 808

31 pièces. N° 808 (Ariège).

Dossier 809

7 pièces. N° 809 (correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques dans le département de l'Aube).

Dossier 810

22 pièces. N° 810 (Aude).

Dossier 811

2 pièces. N° 811 (Aveyron).

Dossier 812

30 pièces. N° 812 (Bouches-du-Rhône).

Dossier 813

2 pièces. N° 813 (Calvados).

Dossier 814

18 pièces. N° 814 (Cantal).

Dossier 815

12 pièces. N° 815 (Charente).

Dossier 816

27 pièces. N° 816 (Charente-Inférieure).

[La pièce 26 concerne le département de l'Aude].

Dossier 817

4 pièces. N° 817 (Cher).

Dossier 818

2 pièces. N° 818 (Corrèze).

Dossier 819

2 pièces. N° 819 (Corse).

Dossier 820

51 pièces. N° 820 (Côte-d'Or).

Dossier 820 bis

35 pièces. N° 820 bis (Côte-d'Or).

D/XIX/94

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 821

6 pièces. N° 821 (Creuse).

Dossier 822

60 pièces. N° 822 (Dordogne).

Dossier 822 bis

36 pièces. N° 822 bis (Dordogne).

Dossier 823

22 pièces. N° 823 (correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques dans le département du Doubs).

Dossier 823 bis

22 pièces. N° 823 bis (Doubs).

Dossier 824

1 pièce. N° 824 (Drôme et district d'Orange).

Dossier 825

17 pièces. N° 825 (Eure).

Dossier 826

6 pièces. N° 826 (Eure-et-Loir).

Dossier 827

6 pièces. N° 827 (Gard).

Dossier 828

30 pièces. N° 828 (Haute-Garonne).

Dossier 829

29 pièces. N° 829 (Gers).

Dossier 830

49 pièces. N° 830 (Gironde).

D/XIX/95

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 831

45 pièces. N° 831 (Hérault).

Dossier 832

53 pièces. N° 832 (Indre).

Dossier 833

5 pièces. N° 833 (Indre-et-Loire).

Dossier 834

2 pièces. N° 834 (Ille-et-Vilaine).

Dossier 835

27 pièces. N° 835 (Jura).

Dossier 835 bis

26 pièces. N° 835 bis (Jura).

Dossier 835/ter

43 pièces. N° 835 ter (Jura).

Dossier 836

26 pièces. N° 836 (correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques du département des Landes).

Dossier 837

6 pièces. N° 837 (Loir-et-Cher).

Dossier 838

2 pièces. N° 838 (Loiret).

Dossier 839

25 pièces. N° 839 (Lot).

D/XIX/96

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 840

38 pièces. N° 840 (Lot-et-Garonne).

Dossier 841

3 pièces. N° 841 (Lozère).

Dossier 842

6 pièces. N° 842 (Maine-et-Loire).

Dossier 843

4 pièces. N° 843 (Manche).

Dossier 844

13 pièces. N° 844 (Marne).

Dossier 845

1 pièce. N° 845 (Haute-Marne).

Dossier 846

8 pièces. N° 846 (Meurthe).

Dossier 847

2 pièces. N° 847 (Meuse).

Dossier 848

2 pièces. N° 848 (Morbihan).

Dossier 849

4 pièces. N° 849 (Nièvre).

Dossier 850

50 pièces. N° 850 (Nord).

Dossier 851

37 pièces. N° 851 (correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques du département de l'Oise).

Dossier 851 bis

30 pièces. N° 851 bis (Oise).

Dossier 852

14 pièces. N° 852 (Orne).

Dossier 853

34 pièces. N° 853 (Paris).

Dossier 854

26 pièces. N° 854 (Pas-de-Calais).

Dossier 855

36 pièces. N° 855 (Puy-de-Dôme).

Dossier 856

15 pièces. N° 856 (Basses-Pyrénées).

Dossier 857

8 pièces. N° 857 (Hautes-Pyrénées).

Dossier 858

18 pièces. N° 858 (Pyrénées-Orientales).

Dossier 859

2 pièces. N° 859 (Bas-Rhin).

Dossier 860

2 pièces. N° 860 (Haut-Rhin).

D/XIX/97

Pièces comprises et désignées dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Dossier 861

2 pièces. N° 861 (Rhône-et-Loire).

Dossier 862

60 pièces. N° 862 (Haute-Saône).

Dossier 863

9 pièces. N° 863 (Sarthe).

Dossier 864

27 pièces. N° 864 (Seine-et-Marne).

Dossier 865

14 pièces. N° 865 (correspondance et pièces diverses relatives aux affaires ecclésiastiques du département de Seine-et-Oise).

Dossier 866

14 pièces. N° 866 (Seine-Inférieure).

Dossier 867

41 pièces. N° 867 (Deux-Sèvres).

Dossier 868

2 pièces. N° 868 (Somme).

Dossier 869

8 pièces. N° 869 (Tarn).

Dossier 870

38 pièces. N° 870 (Var).

Dossier 871

24 pièces. N° 871 (Vendée).

Dossier 872

17 pièces. N° 872 (Haute-Vienne).

Dossier 873

20 pièces. N° 873 (Vosges).

D/XIX/98

D/XIX/98

Dossier 874/1

33 pièces. N° 874/1 (Yonne).

Dossier 874/2

19 pièces. N° 874/2 (Yonne).

Dossier 874/3

21 pièces. N° 874/3 (Yonne).

Dossier 874/4

33 pièces. N° 874/4 (Yonne).

D/XIX/99

162 pièces. Feuilles de travail du comité Ecclésiastique, comprenant l'analyse des pièces contenues dans les dossiers précédents. N° 1 à n° 162.

D/XIX/100

237 pièces. Feuilles de travail du comité Ecclésiastique, comprenant l'analyse des pièces contenues dans les dossiers précédents. N° 163 à n° 399 [plus les feuilles n° 171 bis, n° 177 bis, n° 276 bis, n° 277 bis ; moins les feuilles n° 258, n° 284, n° 385 et n° 397].

D/XIX/101

211 pièces. Feuilles de travail du comité Ecclésiastique, comprenant l'analyse des pièces contenues dans les dossiers précédents. N° 400 à n° 599 [plus les feuilles n° 421 bis, n° 489 bis, n° 518 bis, n° 520 bis, n° 521 bis, n° 522 bis, n° 524 bis, n° 525 bis, n° 526 bis, n° 527 bis, n° 528 bis, n° 529 bis, n° 530 bis, n° 531 bis, n° 532 bis, n° 533 bis, n° 534 bis, n° 535 bis, n° 536 bis, n° 537 bis, n° 538 bis, n° 539 bis, n° 540 bis, n° 541 bis, n° 543 bis, n° 545 bis, n° 547 bis, n° 548 bis, n° 549 bis, n° 550 bis et n° 552 bis ; moins les feuilles n° 414, n° 415, n° 417, n° 422, n° 423, n° 428, n° 441, n° 446, n° 448, n° 453, n° 454, n° 458, n° 473, n° 476, n° 487, n° 496, n° 498, n° 499, n° 502, n° 575 et n° 576].

D/XIX/102

140 pièces. Feuilles de travail du comité Ecclésiastique, comprenant l'analyse des pièces contenues dans les dossiers précédents. N° 600 à n° 740 [plus les feuilles n° 627 bis, n° 649 bis, n° 668 bis, n° 669 bis, n° 670 bis, n° 671 bis, n° 672 bis, n° 673 bis, n° 674 bis, n° 675 bis, n° 676 bis, n° 677 bis, n° 678 bis, n° 679 bis, n° 680 bis, n° 711 bis, n° 730 bis et n° 733 bis ; moins les feuilles n° 606, n° 609, n° 624, n° 625, n° 637, n° 639, n° 643, n° 682, n° 683, n° 686 à n° 688, n° 691, n° 692, n° 694, n° 715, n° 731, n° 732 et n° 735].

D/XIX/103

D/XIX/103 (134 pièces)

Feuilles de travail du comité Ecclésiastique, comprenant l'analyse des pièces contenues dans les dossiers précédents. N° 741 à n° 874.

Trois paquets de fiches contenant : 1°) la table par départements, des feuilles 440 à 736 (incomplète) et 803 à 874 ; 2°) la table par départements, des feuilles 737 à 802 ; 3°) une table par noms de personnes, d'un petit nombre de pièces des feuilles 1 à 412.

Table incomplète des titulaires de pensions et bénéfiques (lettres H, P et V ; cf. D/XIX/32 à 41).

Réclamations des imprimeurs diocésains et avis des évêques constitutionnels, touchant la conservation des anciennes liturgies (5 pièces).

Correspondance relative à l'échange des vases sacrés et linges d'autel des églises supprimées avec ceux des églises conservées qui en auraient besoin dans les départements suivants (25 pièces) :

Aveyron.

Côte-d'Or.

Doubs.

Eure-et-Loir.

Haute-Garonne.

Jura.

Haute-Marne.

Mayenne.

Nièvre Paris.

Pas-de-Calais.

Hautes-Pyrénées.

Pyrénées-Orientales.

Haut-Rhin.

Vosges.

Yonne.

Comité des Dîmes. L'"État sommaire par séries des documents conservés aux Archives nationales" (Paris, 1891, col. 32) donne, pour le comité des Dîmes, la cote D/XXI, avec l'indication : "Pour mémoire, le fonds a passé au comité eEcclésiastique". Ceci n'a rien de surprenant, le comité des Dîmes étant une section du comité Ecclésiastique. En fait, 4 pièces sont cotées D/XXI et sont classées dans le dernier carton de D/XIX (D/XIX/103). D/XXI/1. Mémoire anonyme sur la perception de la dîme en Normandie, 18 juillet 1788. D/XXI/2. Autre mémoire sur le même sujet, 20 juillet 1787. D/XXI/3. Mémoire sur la perception de la dîme en Provence et en Dauphiné, 27 juillet 1777. D/XXI/4. Lettre de Laguiche sur l'indemnité de dîme inféodée qu'il attend pour payer l'acquisition du prieuré de la Madeleine de Charolles (Saône-et-Loire), 5 mars 1791.

Table départementale des pièces comprises dans les feuilles de travail du comité Ecclésiastique.

Les feuilles de travail, contenues dans les cartons D/XIX/99-103 constituent un inventaire analytique des dossiers correspondants, qui forment les cartons D/XIX/46-98. On pourra s'y reporter tout d'abord à l'aide des renvois de la présente table.

On observera : 1°) que les pièces sont sans aucun ordre jusqu'à la feuille 440 environ, tandis qu'elles sont classées ensuite par départements et même, depuis la feuille 650 par séries de départements. Il en résulte que les renvois sont beaucoup plus nombreux dans la première partie, mais qu'ils ne correspondent généralement qu'à une ou deux pièces, tandis qu'ils se rapportent le plus souvent dans la seconde partie à un ensemble de documents ; 2°) qu'il y a plus de dossiers "bis" que de feuilles "bis". Aussi conviendra-t-il de chercher, par exemple, à la feuille "822" l'analyse des pièces indiquées comme figurant au dossier "822 bis". En revanche, un certain nombre de pièces mentionnées dans les feuilles ne figurent pas dans les dossiers.

D/XIX/46-D/XIX/93

Ain.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 2, 4, 9, 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 18, 31.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 42.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 54.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 69, 70.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 86, 87, 88.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 107.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 116, 123, 127, 128, 132.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 140, 143, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 169.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 202.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 219, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 251.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 263.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 297, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 353.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 363, 366, 367, 369.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 399.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 436, 438.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 451.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 571.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 668, 668 bis.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 752.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 803.

D/XIX/46-D/XIX/93

Aisne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3, 7, 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 29, 31.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 35, 39, 43.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 50, 57, 59, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 67, 68, 69, 71, 73, 74.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 89, 93, 94.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 100, 106, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 116, 119, 124, 128, 132, 133, 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 141, 143, 146, 148, 151, 152, 153, 156, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 167, 171 bis, 177 bis, 180, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 193, 198.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 222, 227.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 241, 250, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 267, 270, 273.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 277 bis, 281, 282, 285.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 302.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 310 bis, 311.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 349.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 366, 369.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 409, 412.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 478.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495, 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 510.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 591.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 799.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 804.

D/XIX/46-D/XIX/93

Allier.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 23, 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 74.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 84, 87, 88, 93.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 112.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 172, 175, 176.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 192, 205.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 244, 251, 252, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 262, 267.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 277 bis.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 313, 316, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 345, 352.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 411.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424, 432, 435.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 520 bis.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 534.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 750.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 805.

D/XIX/46-D/XIX/93

Basses-Alpes.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 14.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 23, 28, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 38, 41, 43.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 58, 63.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 117, 125.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 149.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 207, 209.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 240, 248.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 266.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 292, 296, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 316.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 368, 371.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 403, 406, 411.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420, 425.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 479.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 605.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 620, 627.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 700.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 713.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 725.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 793.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 806.

D/XIX/46-D/XIX/92

Hautes-Alpes.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 15.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 71, 75.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 107, 108.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 147, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 189, 207.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 261.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 293.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 337.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 356, 357.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 412.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 669, 669 bis.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 793.

D/XIX/47-D/XIX/89

Ardèche.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 39, 47.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 61, 62.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 75.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 84.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 130.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 143, 155.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 194, 195, 202, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 215, 224, 225, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 244, 248.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 305.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 314.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 326, 329, 330.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 369.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 401.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420, 427.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 539.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 566, 577.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 580.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 720, 722, 728, 730.

D/XIX/46-D/XIX/93

Ardennes.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 5.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 23, 25, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 42, 45, 47, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 57, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 101, 110, 112.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 140, 142, 146.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 167, 170.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 194, 201.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 231.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 283, 285.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 295, 301, 302, 304, 305.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 362.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 377.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 409.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 439.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 511.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 578.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 807.

D/XIX/46-D/XIX/93

Ariège.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 13.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 25, 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 38, 43.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 52, 61, 63.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 135, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 150, 154.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 176, 179.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184, 186, 190.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 211, 213.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 239, 240.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 270, 272.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 316.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 338, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 345, 346.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 364, 366, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 550 bis.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 565.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 604.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 705.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 797.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 808.

D/XIX/46-D/XIX/93

Aube.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 4, 5, 6, 7.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 18, 21, 25, 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 59, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 76.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 83, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 104.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 166, 167, 177, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 194, 203.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 220, 227.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 248, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 267.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 278.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 300, 305.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 350.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 350.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362, 364, 368.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 395, 406, 409, 411, 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424, 432, 435.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 521 bis.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 543 bis.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 573.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 607.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 642.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 670, 670 bis.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 753.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 809.

D/XIX/46-D/XIX/93

Aude.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 23, 26, 30.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51, 55, 61, 63.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 83, 90, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 99, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 119, 128, 129, 130, 133, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 154, 156, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 172, 178, 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 197, 199.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 227, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 242, 243, 249.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 262, 263, 264, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 283.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 298.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 328, 337, 338, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 344, 346, 350, 357, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 360, 371.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 379, 389.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424, 440.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 443, 451.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 485, 489 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 556 bis.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 602.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 627.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 699.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 810.

D/XIX/46-D/XIX/93

Aveyron.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 5, 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 47.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51, 52, 53, 61, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 77.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 91, 93.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 104, 107.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 177 bis, 178, 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184, 192, 196, 199, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 215, 220, 224, 225.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 235, 236, 238, 239, 244, 252.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 288.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 335, 336, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 345, 351.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 365, 367, 370.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 435.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 457.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 556, 557.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 566, 577.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 579, 587.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 711.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 723, 728, 730.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 748.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 811.

D/XIX/46-D/XIX/93

Bouches-du-Rhône.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3, 4, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 70, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 83, 85, 88.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 99.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 155, 156.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 193, 201, 203, 204, 207, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 222.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 274.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294, 295.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 314, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 326, 332, 334.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 345, 350, 353, 356, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 364.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 400.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 486, 488, 493.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 601.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 604.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 706.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 718.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 784.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 812.

D/XIX/46-D/XIX/94

Bouches-du-Rhône (pièces relatives aux localités comprises dans le territoire du département actuel de Vaucluse).

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 20.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 201.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 231.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 273.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 824.

D/XIX/46-D/XIX/93

Calvados.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 27.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 61, 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 72, 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 102, 103, 104, 106, 108.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 114, 115, 116, 120, 134.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 146, 151, 155, 159, 160, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 166, 171 bis, 172, 173.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 190, 197, 198, 200, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234, 239, 245.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 264, 270, 273.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 279, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294, 296, 301, 302.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 319.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 329, 330, 331, 335, 338, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 367, 373.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 409.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420, 421, 427, 433, 440.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495, 497, 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 505.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 592.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 813.

D/XIX/47-D/XIX/93

Cantal.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 72.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 122.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 234.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 336, 339.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 531.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 566, 577.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 580, 587.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 713.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 716, 717, 719.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 814.

D/XIX/46-D/XIX/93

Charente.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 13, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 22, 25, 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 52, 53, 58, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 76.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 87, 90, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 106, 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 115, 128, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 146, 157, 160, 162.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 170, 177 bis.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 183, 191, 194, 202.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 221, 226, 227, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 235, 247, 249, 252.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 261, 264, 272, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330, 336, 338, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 352.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 402, 409.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 451.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 467.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 556, 559.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 771, 778.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 815.

D/XIX/46-D/XIX/93

Charente-Inférieure.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 7, 9, 14.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 34, 39, 41.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 55, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 72, 74, 75.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 91.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 103, 108, 110, 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 115, 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 152, 157, 160, 162.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 167.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187, 188, 196, 199, 206, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 222.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234, 246, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 262, 266, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 285.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 297, 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 316, 317.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 335, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 351.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 364, 366, 369.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 403, 411.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 419.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 464.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 633.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 778.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 816.

D/XIX/46-D/XIX/93

Cher.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 13.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 29.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37, 38.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 71.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 116, 124, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 149, 156.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 172, 176.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 218.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 234.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 272, 273.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 295, 300, 301.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 314.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 334.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 352, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 386, 389.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 526.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 543.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 615, 616.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 650.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 817.

D/XIX/47-D/XIX/93

Corrèze.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 43, 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 62.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 123, 127, 133, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 155.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 176, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 192.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 219, 223, 227, 228, 230, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 248.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 267.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 366, 372.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424, 438.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 537.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 566.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 581.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 648.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 717, 720, 721, 723, 728, 730.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 779.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 818.

D/XIX/47-D/XIX/93

Corse.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 62.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 148.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 256.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 330, 331.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 366.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 577.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 626, 628, 634, 636.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 648.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 711.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 717, 721, 723.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 819.

D/XIX/46-D/XIX/93

Côte-d'Or.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 9.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 20, 24, 29.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 36, 38, 39.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 52, 55, 59, 60, 61.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 69, 71, 76, 77, 78, 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 82, 86, 87, 88, 89.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 102, 103, 105, 108.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 117, 121, 125, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 140, 145, 150, 151.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 169, 175, 176, 182.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 211, 216, 221, 224, 229, 231, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 239.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 268, 270, 271.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 282, 283.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 302.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 323, 331, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 347, 352.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 366, 367, 368, 371.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 388.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 400, 405, 409, 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 435, 438.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 469.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 554.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 635.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 773.

D/XIX/93

Feuilles de travail : 820.

D/XIX/46-D/XIX/91

Côtes-du-Nord.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 15.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 62.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 177 bis.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 193, 206.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 220, 230.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 266.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 382.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 536 bis.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 610, 611, 612, 613.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 651.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 762.

D/XIX/46-D/XIX/94

Creuse.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 7, 13.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 30, 31.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 80.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 150.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 173.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 215.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 248.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 317.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330, 334.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 349.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362, 368, 369.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 390.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 403.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 445.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 518 bis.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 535 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 611, 612, 613.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 652.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 821.

D/XIX/46-D/XIX/94

Dordogne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 5, 8, 9, 11.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 30, 31.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 38, 39, 47, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51, 53, 56, 59.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 71, 72, 75, 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 103, 104, 108.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115, 116, 124, 125, 129, 130, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 139, 145, 150, 152, 153, 154, 157.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 196, 205, 207.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 216, 219, 223, 225.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 249, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 261, 270.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 277 bis, 279, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 302, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 312, 316, 317, 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330, 337, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 351, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 363.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 405.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 419.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 463.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 470.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 549 bis.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 638.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 738.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 822.

D/XIX/46-D/XIX/94

Doubs.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 4, 8.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 31.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 88.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 103.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 153, 158.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 171 bis.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 242, 250.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 266.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 300.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 328, 337.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 352.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 392.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 403.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 433, 434.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 474.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 622.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 792.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 823.

D/XIX/46-D/XIX/94

Drôme.

(District d'Orange).

D/XIX/46

Feuilles de travail : 11.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 20.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 55.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85, 88, 89, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 116, 122.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 199, 205.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 221, 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 247, 252.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 278, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 302, 304.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 340.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 368, 369, 371.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424, 427.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 450.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 527.

D/XIX/85

Feuilles de travail : 671, 671 bis.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 824.

D/XIX/46-D/XIX/94

Eure.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 9, 11.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 24, 25, 26, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37, 38.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 53, 54, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 71.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 83, 86, 88.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 102, 103, 108.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 119, 122, 126, 128, 132, 134, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 144, 145, 148, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 176, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 193, 206.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 216, 218.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 250.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 262, 264, 265, 273, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 279, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 296, 308.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 310 bis, 314, 316.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 328, 331, 335, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 347, 349, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 372.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396, 398.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 421, 421 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 506.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 593.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 766.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 825.

D/XIX/46-D/XIX/94

Eure-et-Loir.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 13.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 18.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 36, 46.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 76.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 107.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 160, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 169.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 190, 192.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 229, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 242, 248.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 261, 266, 270.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 293, 295.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 323, 325, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 346, 349, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 383.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 400.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420, 432, 436, 438.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 516.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 594.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 609.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 766.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 826.

D/XIX/47-D/XIX/91

Finistère.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 28, 29.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 40.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 57.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 71, 78.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 111.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 196, 203.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 252, 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 270.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 297.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 357.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 412.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 520.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 537 bis.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 610, 611, 613.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 653.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 758.

D/XIX/46-D/XIX/94

Gard.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 2, 6, 10.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 40, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 60, 61, 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 88, 89, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105, 106, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115, 117, 119, 121, 134.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 169, 174, 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 188, 191, 203, 207.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 215, 221, 222, 229, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 234, 242, 244, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 272, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis. .

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 295, 297.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 326, 328, 336, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 374.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 382.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 411.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 482.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 490, 492.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 627.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 707.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 789.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 827.

D/XIX/46-D/XIX/94

Haute-Garonne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 2, 3, 5, 6, 10, 14.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 21, 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35, 39, 41, 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 50, 51.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 84, 86, 93, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 105, 107, 108.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 123, 125.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 150, 151, 157, 158, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 173, 175.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184, 187, 206, 208, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 213, 216, 217, 220, 223, 224, 229.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 239, 243, 244, 247, 256.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 261, 262, 263, 267.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 283.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 311, 319.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 328, 331, 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 346, 349, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 363.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 390.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 462.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 489, 491.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 563.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 603.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 605.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 619, 620.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 698.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 725.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 781.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 828.

D/XIX/46-D/XIX/94

Gers.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 6, 10.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 23, 26.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 44.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 54, 58, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 71.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 86.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 104.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 120, 128, 131, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 143, 150, 154, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 171 bis, 172, 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 201.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 215, 222.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234, 236, 238, 240, 245.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257, 261, 268, 274, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 334, 336, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 366, 368.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 379, 381.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 400.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 434, 438.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 480, 483.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 605, 607.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 701.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 740.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 785.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 829.

D/XIX/46-D/XIX/94

Gironde.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 5, 7, 12, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 39, 43, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 59.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 66, 70, 74, 75, 76.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 89, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 100, 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115, 118, 125, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 152, 153, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 175, 176, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 197.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 214, 216, 218, 220, 225.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 240, 243, 254, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 267.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 296, 298.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 314.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 328, 332, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 349, 351, 353, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 364.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 408.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 419, 421, 432.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 465.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 548 bis, 549 bis.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 777.

D/XIX/94

Feuilles de travail : 830.

D/XIX/46-D/XIX/95

Hérault.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 9, 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 36, 40.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 56, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 78, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 87, 88, 92, 93.

D/XIX/52

97, 99, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 116, 119, 121, 130, 134.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 140, 143, 144, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 174.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 191, 195, 209, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 215, 216, 219, 220, 221, 224.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 242, 256.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 262, 263, 272, 274, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 283, 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 298, 301.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 312.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 331, 335, 336, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 331, 345.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 365, 369, 370.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 400.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 432, 438.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 445.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 472, 483.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 562.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 619, 620, 627.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 698.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 702, 714.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 734.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 742.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 831.

D/XIX/46-D/XIX/95

Ille-et-Vilaine.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 4.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 22, 29.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 75.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 106.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 117, 122, 124.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 156.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 172.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 189, 196.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 221.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 273, 274.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 370.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 412.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 521.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 538 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 611, 612, 613.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 654.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 760.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 834.

D/XIX/46-D/XIX/95

Indre.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 2, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 21.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 57, 59, 60.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 134.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 150, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187, 199, 204, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 220.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 240, 253.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 300.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 316, 320.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 347.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 389.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 409.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 527 bis.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 615.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 655.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 745.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 832.

D/XIX/46-D/XIX/95

Indre-et-Loire.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 4, 9, 10.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 43.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 73, 74, 75.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 89, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 129.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 148, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 167, 168, 171 bis, 172, 176.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187, 197, 202.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 219, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 251, 252, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 263, 264.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 316.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 327, 328, 333.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 349, 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 366.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 392, 393.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 416, 418, 425.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 528.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 545.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 614, 616, 617.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 656.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 754, 756.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 833.

D/XIX/46-D/XIX/91

Isère.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 3.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35, 39.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 57, 59, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 78.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 93.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 104, 107.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 123.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 151, 154, 157.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 179.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 183, 196, 201.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 218, 223, 226, 231.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 241, 251, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 279, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 304.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 316.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330, 334.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 356, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 363, 364, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 394.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 434, 435.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 522 bis.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 547.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 607.

D/XIX/85

Feuilles de travail : 672, 672 bis.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 769.

D/XIX/47-D/XIX/95

Jura.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 26.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 73, 75, 76.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 89.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 99, 102.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 126.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 152, 157.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 171 bis.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 194.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 223.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 240.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 273.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 283.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294, 305.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 373.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 392.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 399, 405, 406, 407.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 416, 432, 435, 436.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 529 bis.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 629.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 737.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 835.

D/XIX/46-D/XIX/95

Landes.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 3, 11, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 28.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 59.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 73, 76, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 84.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 124, 126, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 141.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 172, 177 bis.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 194.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 213, 214.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 245, 244.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 264.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 297.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 318, 321, 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342, 346, 347, 357.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 379.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 427, 435.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 484.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 565.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 710.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 751.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 836.

D/XIX/46-D/XIX/95

Loir-et-Cher.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 5.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 18, 22.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 41, 42.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 130.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 143, 158, 161.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 188, 199, 201, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 221.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 252.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 266, 271.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 296, 297.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 311, 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 325, 337.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 347, 351, 352.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396, 403.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 431, 438.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 529.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 615, 616.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 657.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 795.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 837.

D/XIX/47-D/XIX/91

Haute-Loire.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 21, 27.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 55, 56, 60.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 73.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 104.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 116, 120, 130, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 141, 142.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 163, 164, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 211, 215, 217, 229.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 240.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 301.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 316, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362, 370, 372, 374.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 411.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 536.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 582.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 658.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 770.

D/XIX/48-D/XIX/92

Loire-Inférieure.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 47.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 54, 55, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 73.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 122.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 177 bis.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 196, 199, 203, 204, 210.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 269.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 303.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 340.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 372.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 395, 407.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 522.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 539 bis.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 610, 612, 613.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 659.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 791.

D/XIX/46-D/XIX/95

Loiret.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 8, 11.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 31, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 66, 69, 73, 78.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 91.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 99, 102, 110.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 140, 147.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 177 bis, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 183, 189, 200, 204, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 213, 217, 218, 223, 229.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 242, 247.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257, 261, 273, 274, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 277 bis, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 300.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 314, 319, 320, 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 332.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 350.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 365.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 377, 382, 393.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396, 402.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 427.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 530 bis.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 547 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 614, 615, 616, 617.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 627 bis.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 660, 660 bis.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 733 bis.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 739, 755.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 838.

D/XIX/46-D/XIX/95

Lot.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 2, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 40, 43, 46, 47.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 50.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 79.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 103.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 125, 129, 132, 135, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 157.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168, 170, 178, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 226, 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 238, 252, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 280.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 314.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 349, 350, 356, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 364, 366.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 438.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 538.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 557.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 583.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 839.

D/XIX/46-D/XIX/96

Lot-et-Garonne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 9.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37, 41, 43, 44, 46.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 53, 58, 61, 62.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 76, 77, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 84, 87.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 103.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 120, 128, 132.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 146, 154, 155, 158.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 179.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 219, 222, 225.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 236, 243, 245.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 267, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 281, 290.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 296.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 310 bis, 313, 316.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 346, 350.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 383, 386, 394.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396, 411, 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 436.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 452, 463.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 532 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552 bis.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 780.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 788.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 840.

D/XIX/47-D/XIX/96

Lozère.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 26.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 56.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 132.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 155, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 172.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 199, 208.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 274.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 331, 333, 337.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 355.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 376, 386, 389, 393.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 532 bis.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 587.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 717, 721, 727, 729.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 841.

D/XIX/46-D/XIX/96

Maine-et-Loire.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 8.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 18, 26, 27, 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 36, 42, 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 54.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 85, 87.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 149, 152.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 166, 170, 172, 175, 177, 177 bis.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 189, 196, 201, 209, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 214, 223, 224, 226.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 244, 255.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 301, 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 311.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 352, 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 370.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 389.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 405, 407.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424, 427.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 452.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 523.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 540.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 611, 612.

D/XIX/83

Feuilles de travail : 661.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 765.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 842.

D/XIX/46-D/XIX/96

Manche.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 5, 8, 9, 10, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35, 37.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 68, 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 84.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 99, 102, 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 130, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 140, 146, 150, 155.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 165, 174, 177 bis, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 196.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 218, 224, 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 240, 245, 251, 252.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 264.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 279, 282.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 295, 302.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 311, 321.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342, 351, 353, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 371.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 386, 393.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 407.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495, 497.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 503.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 595.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 767.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 843.

D/XIX/46-D/XIX/96

Marne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 5, 7, 11, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 20, 22, 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 35, 36, 44.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 52, 54, 61, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 71, 76, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 87, 88, 89, 90, 93.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 99, 105, 106, 109, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 123, 132, 135, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 144, 145, 148, 153, 155, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 177, 177 bis, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 189, 191, 194, 196, 204, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 218, 223, 224, 227.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 242, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 263, 272, 273, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 278.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 302, 306, 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 312, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 326.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 343, 349, 351, 357.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 377, 383.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 407, 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 421, 424, 427, 433.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 459.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 478.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 509.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 585.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685, 689.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 757.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 844.

D/XIX/46-D/XIX/96

Haute-Marne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 18, 20, 24, 26, 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 38.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 94.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 127, 128, 130.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 142, 150, 157, 159, 162.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 175, 176, 177 bis, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 225.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 281, 285.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 355.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 361.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 387.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 416, 439.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 523 bis.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 572.

D/XIX/85

Feuilles de travail : 673, 673 bis.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 845.

D/XIX/46-D/XIX/91

Mayenne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 7.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 38, 39, 41, 44.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 131.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 159, 160.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 203, 206, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 219.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 238, 245.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 269.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 297.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 318.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 380, 393, 394.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 408.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 443.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 524.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 541.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 610, 611, 613.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 662.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 787.

D/XIX/46-D/XIX/96

Meurthe.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3, 5, 6, 10, 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 36, 41.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 50, 51, 61, 62.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 72, 74.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 99, 102.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 123, 132.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 146, 149, 152, 157, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 165, 166, 169, 176, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 189.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 226, 231.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 248, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 269, 272.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 280, 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 305.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 323, 325, 329, 331, 334, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342, 350, 353.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 369.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 389, 393, 394.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 438.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 524 bis.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 543 bis.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 574.

D/XIX/85

Feuilles de travail : 674, 674 bis.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 794.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 846.

D/XIX/46-D/XIX/96

Meuse.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 9.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 25, 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 39, 42, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51, 56, 60, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 58, 72, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 90, 93, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 103, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 123, 124, 127, 133.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 141, 145, 153, 157, 158, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 165, 171, 176, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 193, 202, 207, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 223, 230, 231.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 249, 252, 253, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 268, 271.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 297.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 312, 316.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 329.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 351, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 374.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 379, 381, 382, 389, 390.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 405, 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 433.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 477.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 543 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 556.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 569.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 607.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 644.

D/XIX/85

Feuilles de travail : 675, 675 bis.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 743.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 847.

D/XIX/47-D/XIX/96

Morbihan.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 29.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 63.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 150, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 191, 195, 203.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 228.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 525.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 542.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 612, 613.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 663.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 848.

D/XIX/46-D/XIX/91

Moselle.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 2, 10, 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 22, 23, 27, 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35, 39.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 70, 76, 78, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 84.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 126, 128, 129, 131.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 143, 150, 154, 158.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 167, 171, 175, 180, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187, 192.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 216, 218, 227.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 245, 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257, 273.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 283, 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 295, 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 315, 316, 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 331.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 345, 355, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 370, 372.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 403.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 514.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 568.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 644.

D/XIX/85

Feuilles de travail : 676, 676 bis.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 774.

D/XIX/46-D/XIX/96

Nièvre.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3, 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 26.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 36.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 55, 58.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 68.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 101.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 124, 130, 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 151, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 167.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 190, 191, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234, 235, 249, 253.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 335, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 349.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 365, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 442.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 531 bis.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 548.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 616, 617.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 664.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 746.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 849.

D/XIX/46-D/XIX/96

Nord.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 2, 3, 4, 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 24, 29, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 36, 43, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 53, 55, 59, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 68, 69, 70, 71, 75, 77, 78, 79, 80.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 84, 87, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 101, 102, 104, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115, 118, 131, 133.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 143, 144, 147, 148, 150, 154, 156, 158, 160, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 163, 172, 174.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 190, 191, 196, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 215, 223, 224, 227, 228, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 241, 244, 248, 251, 253, 254, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 263, 264, 267, 270, 271, 272, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 276 bis, 278, 289, 290.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 300, 301, 306, 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 310 bis.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 335, 338, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342, 344, 355, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 363, 365, 366, 367.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 381, 386, 394.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 407, 409.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 419.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 518.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 586.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685, 690.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 753.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 850.

D/XIX/46-D/XIX/96

Oise.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 7, 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 22, 25, 27, 28, 29, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 51, 53, 60, 61, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 76, 78, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 88, 89, 91, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 102, 104, 107.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115, 116, 120, 123, 125.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 147, 150, 152, 156, 158, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 163, 167, 171, 173, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 186, 189, 192, 198, 201, 206, 207.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 216, 220, 228, 231.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 235, 237, 250, 251, 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257, 263, 266, 272, 274, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 277 bis, 278, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 301.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 312, 314.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 327, 331, 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 344, 345.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 360, 365, 369, 371, 372, 374.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380, 382, 393.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 406, 409.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 420, 421, 424, 431, 432, 439, 440.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 459.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 478.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 497, 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 515.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 584.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 684, 685.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 763.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 798.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 851.

D/XIX/46-D/XIX/96

Orne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 2, 12.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37, 41.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 68, 72.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 87, 88.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 130.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 141, 142, 146.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 169, 172, 174, 175, 176.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 183, 206, 207, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 214, 216, 218, 219, 220.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 251, 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 263, 265.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 278, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 296.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 332, 336.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 349, 355, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 364, 367, 370.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380, 390.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 403, 408, 411.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 501.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 552.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 596.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 775.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 852.

D/XIX/46-D/XIX/96

Paris.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 8, 15, 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 18, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 30, 31, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 35, 36, 37, 46.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 54, 56, 57, 60, 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 66, 67, 68, 73, 74, 76, 77.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 82, 85, 86, 91, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 98, 102, 106, 109.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 118, 119, 120, 122, 124, 129, 133, 136.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 140, 144, 147, 148, 150, 156, 160, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168, 169, 175.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187, 190, 195, 199, 207, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 217, 218.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 243, 246, 248, 249, 251, 253, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 260, 263, 269, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 277 bis, 279, 285, 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294, 295, 297, 300, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 312, 315, 318, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 328, 329, 330, 332, 337, 339, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 345, 346, 347, 349, 355, 356, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 360, 362, 363, 366, 369, 370, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 377, 380, 383, 389, 391, 393, 394.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 402, 408, 411.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 413, 416, 418, 426, 429, 430, 433, 436, 437, 439.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 447, 456.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 500.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 504.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 533, 534, 539, 540 bis, 541 bis, 544.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 555, 556, 556 bis, 561.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 577.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 599, 600.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 608.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 621, 623, 626, 627 bis, 628, 630, 631, 634, 636.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 646, 647, 648.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 681.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 711, 713.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 716, 717, 719, 720, 721, 723, 724, 727, 728, 729, 730, 733.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 753.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 853.

D/XIX/46-D/XIX/96

Pas-de-Calais.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 24, 31, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 34, 38, 44, 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 52, 54, 56, 59.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 71, 72.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 90.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 115, 117, 126, 129, 133, 134.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 146.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 168, 173, 175.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 183, 187, 196, 205, 207.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 221, 231.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 251, 252, 255, 256.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 264, 268, 272, 274.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 310 bis, 316, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 329, 330, 332, 335, 337.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 345.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 361, 362, 366, 367.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 389, 392.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398, 400, 408, 412.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 421.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495, 497.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 507.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 539.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 588.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685, 693.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 759.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 800.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 854.

D/XIX/46-D/XIX/96

Puy-de-Dôme.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 8.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 23, 24.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 46.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 52.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 71.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 105, 111, 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 121, 133, 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 139, 149, 156.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 163, 165, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 183, 186, 191.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 218, 222.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 296, 300.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 331.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 352, 353.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 371.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 431.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 535.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 545 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 563.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 589, 599.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 711 bis.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 719, 722, 728, 729, 730, 733.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 782.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 855.

D/XIX/46-D/XIX/96

Basses-Pyrénées.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 15.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 52.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 87, 93.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 103.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 117, 136.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 157, 175.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 207, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 211, 214.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 235, 247, 251, 252.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257, 270.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 335.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 370.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 394.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 399, 407.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 419.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 488.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 550 bis.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 564.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 708.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 753.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 856.

D/XIX/47-D/XIX/96

Hautes-Pyrénées.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 38, 40, 46.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 58, 60.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 68, 78.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 121, 127.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 152.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 187.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 227.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 304.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 331.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 425.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 488, 490.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 564.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 697.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 723.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 802.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 857.

D/XIX/47-D/XIX/96

Pyrénées-Orientales.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 53.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 72.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 107.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 182.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 249.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 300, 301, 302.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 328.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 399.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420, 424, 433, 436.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 488, 490, 492.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 565.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 709.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 744.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 858.

D/XIX/46-D/XIX/96

Bas-Rhin.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 3, 4.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 44, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 59.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 68, 74.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 83, 91.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 121.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 151.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184, 197, 200.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 248.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 268, 275.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 323, 330, 333.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 355.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362, 365, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380, 386, 392.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 435.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 450, 460.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 553.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 570.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 641.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 678, 678 bis.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 859.

D/XIX/46-D/XIX/96

Haut-Rhin.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 4.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 46, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 58.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 73.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 127.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 144, 145.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 209.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 239, 243, 245, 248.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 349, 352, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 365, 374.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 460.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 543 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 553.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 570.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 641.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 677, 677 bis.

D/XIX/96

Feuilles de travail : 860.

D/XIX/46-D/XIX/97

Rhône-et-Loire.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 8, 11, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 36, 46.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 51, 63, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 68, 70, 74, 76.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85, 88, 90, 92, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 101, 102, 106, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 116, 117, 125.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 153, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 172, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 186, 189, 191, 192, 195, 199, 200.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 213, 218, 228, 229, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 239, 240, 243, 256.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 269, 271.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 279, 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 295, 302, 305.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 311, 312, 319, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 335, 336, 338, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 346, 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 364, 365, 366, 371.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 377.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 405.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 433.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 513.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 525 bis.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 543 bis.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 640.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 649, 649 bis.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 679, 679 bis.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 753.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 861.

D/XIX/46-D/XIX/97

Haute-Saône.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 9.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 28.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 57, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 68.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 147, 157, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 171 bis, 177, 182.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 223, 226, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 283.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 333.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 341, 348.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 364, 365, 366, 368.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 392.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 433.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 475.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 632.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 786.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 862.

D/XIX/46-D/XIX/90

Saône-et-Loire.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 4, 9, 10, 15.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 23, 26, 30.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 66, 68, 70, 71.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 82, 83, 91, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 98, 100, 103, 104, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 117, 125, 128.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 142, 143, 153, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 166, 171, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184, 185, 194, 202, 203, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 217, 219, 221, 224.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 242, 250, 254.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 281, 289.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 317.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 326, 336, 339, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362, 367, 369, 374.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 395.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 420, 438.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 532.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 549.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 612, 614, 615.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 665.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 730bis.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 747.

D/XIX/47-D/XIX/97

Sarthe.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 41.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 57, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 74, 77, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 86.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 102.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 141, 149.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 176, 178.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 203, 207.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 220.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 244.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 277 bis, 281, 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 292, 297.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 322.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 356.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 382.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 406.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 427, 435.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 450, 459.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 512.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 590.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 626.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 863.

D/XIX/46-D/XIX/97

Seine-et-Marne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 11, 12.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 25, 26, 29.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 39, 42, 46.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 52, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 73, 78.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 84, 85.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 104, 106, 110.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 117, 119, 125, 126, 128.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 142, 146, 154, 158, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 166, 170, 171, 172, 177.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 190, 195, 206, 207.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 216, 219, 224, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 238, 241, 243, 248, 254, 256.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 257, 264, 266.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 277, 282, 283.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 293, 304, 305.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 313, 315.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 329, 330, 332, 334, 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 347, 350.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 362, 366, 369, 374.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 387, 392.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 420, 432, 433.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 442.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 530.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 539, 544.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 577.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 580, 587.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 599, 600.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 607, 608.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 623, 626, 627 bis, 628, 634, 636.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 646, 647.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 681.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 713.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 716, 719, 722, 723, 727, 728, 729, 730, 733.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 768.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 864.

D/XIX/46-D/XIX/97

Seine-et-Oise.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 3, 4, 5, 6.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 18, 20, 21, 22, 27, 28, 31.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 37, 39, 41, 42.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 72, 74, 75.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 87.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 99, 100, 101, 105, 107.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 116, 118, 122, 128, 129.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 145, 156, 158, 162.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 175, 179.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 189, 192, 196, 202.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 214, 217, 218, 220, 221.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 235, 237, 238, 243, 244, 249, 252, 254, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 260, 264, 269, 274, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 277 bis, 279, 282, 283, 285, 287, 288, 289, 290.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 292, 295, 299, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 312, 314, 318, 321, 322.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 326, 328, 330, 333, 334, 335, 336, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 345, 346, 351, 353, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 364, 365, 366, 369, 371.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 379, 382, 383, 394.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396, 399, 405, 408.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 434, 435.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 443, 444, 455, 456.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 504.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 533, 540 bis.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 556 bis, 561.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 577.

D/XIX/78

Feuilles de travail : 580, 587.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 599, 600.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 607, 608.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 621, 623, 626, 627 bis, 628, 630, 631, 634, 636.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 646, 647, 648.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 681.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 711, 713.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 717, 719, 720, 721, 722, 723, 724, 728, 729, 730, 736.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 763.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 865.

D/XIX/46-D/XIX/97

Seine-Inférieure.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 14.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 39, 45, 46, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 54, 55, 57, 59, 60, 62, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 71, 72, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85, 89, 90.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 102, 104, 105, 107.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 119, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 140, 145, 147, 150, 151, 159, 162.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 163, 166, 171 bis, 173, 177, 179, 180, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184, 186, 189, 201, 202, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 215, 222, 229, 230, 231.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 234, 237, 238, 244, 245, 246.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 261, 262, 268, 269, 273, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 288.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 296, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 311, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 335.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 344, 351, 355.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 365, 366, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 380, 386, 389.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 405, 408, 409.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 419, 433, 435, 438, 440.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 478.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 497, 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 517.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 597.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 685, 695.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 761.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 866.

D/XIX/46-D/XIX/97

Deux-Sèvres.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 31.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 50, 61, 62.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 68, 79.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 83, 84, 89.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 101, 103, 104.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 115, 119, 123, 126, 134, 137.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 154, 160.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 163, 171 bis, 174.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 184.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 215, 225, 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 266.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 317.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 331.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342, 349, 357.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 432.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 466.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 560.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 867.

D/XIX/46-D/XIX/97

Somme.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 2, 9, 10, 11, 12, 14.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 34, 39, 41, 45.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 53, 58, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 66, 70, 72, 73, 75.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 86, 89, 93, 94, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 108, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 131, 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 138, 145, 146, 149, 158, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 164, 169, 176, 177 bis, 178, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 186, 187, 192, 197, 201, 204.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213, 220, 221, 222.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234, 241, 249, 251.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 264, 266, 269, 270, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 276 bis, 281.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 291, 293, 300, 301, 303, 305, 306, 307.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 310 bis, 314.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 335, 336, 337, 339.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 349, 353, 356.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 379, 390.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 402, 409.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 425, 427, 440.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 451.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 495, 497, 497 bis.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 508.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 556 bis.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 598.

D/XIX/87

Feuilles de travail : 696.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 741.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 868.

D/XIX/46-D/XIX/97

Tarn.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 27.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 40, 42.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 63.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 89.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 125, 126.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 145.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 166, 180.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 204.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 213.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 240.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 262, 266.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 277 bis, 282.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 297.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 338.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 352, 358.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 360, 371.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 421.

D/XIX/71

Feuilles de travail : 494.

D/XIX/79

Feuilles de travail : 603.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 619, 627.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 703.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 869.

D/XIX/46-D/XIX/97

Var.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 16.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 19, 30, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 33, 34, 38, 41, 42, 48.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 53, 54, 58, 61, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 71, 72, 76.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 82, 92.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 110, 111, 112.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 113, 126, 135.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 143, 149, 158, 159, 161.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 175, 178, 181.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 188, 206, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 219, 221, 222, 226.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 234, 235, 238, 240.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 273.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 294, 295, 297, 306.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 326, 328, 332, 340.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 374.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 386.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 398.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 435.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 481, 483.

D/XIX/76

Feuilles de travail : 558.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 605.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 619, 620.

D/XIX/88

Feuilles de travail : 704.

D/XIX/89

Feuilles de travail : 726.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 796.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 870.

D/XIX/46-D/XIX/95

Vendée.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 3, 4, 7.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 26.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 38.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 67, 68, 74.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 85, 95.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 103, 111.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 120, 122, 124, 126.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 151.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 190, 192, 209.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 216, 220, 228, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 244, 247, 254.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 262.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276 bis, 285.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 296, 300, 306.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 325, 332.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 348, 351, 355.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 364.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 396, 411.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 471.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 539.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 546.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 783.

D/XIX/95

Feuilles de travail : 871.

D/XIX/46-D/XIX/90

Vienne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 14.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 22.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 41.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 55, 59, 61, 63.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 70.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 84, 86.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 97, 99, 104.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 114, 116, 126.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 142, 148, 153.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 177.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 186, 191, 197.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 224, 227, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 243, 247, 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 295, 297, 304.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 320, 321.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 330, 331, 334, 336, 337, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 346, 350, 353.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 371.

D/XIX/67

Feuilles de travail : 399.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 438.

D/XIX/69

Feuilles de travail : 448.

D/XIX/72

Feuilles de travail : 513.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 533 bis.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 550.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 614, 616, 617.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 626.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 666.

D/XIX/90

Feuilles de travail : 749.

D/XIX/46-D/XIX/97

Haute-Vienne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 2.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 22.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 37.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 59.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 87.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 129.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 159, 162.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 169.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 202, 209, 210.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 226, 227, 230.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 236, 246, 247, 253.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 259, 273, 275.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 276, 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 307, 308.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310 bis, 317, 318.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 336, 340.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 343, 355.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 370.

D/XIX/74

Feuilles de travail : 534 bis, 541 bis.

D/XIX/75

Feuilles de travail : 551.

D/XIX/80

Feuilles de travail : 615, 616.

D/XIX/84

Feuilles de travail : 667.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 776.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 872.

D/XIX/46-D/XIX/97

Vosges.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 10.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 17, 21, 28, 31, 32.

D/XIX/48

Feuilles de travail : 42.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 50, 51, 54, 56, 60, 64.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 72, 78.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 92.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 121, 133.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 140, 141, 147, 153.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 169, 171 bis, 182.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 189, 199, 202, 204.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 214, 228.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 237, 247, 251.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 266.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 278, 289.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 298, 301.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 315.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 334, 335, 337.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 344, 347, 355, 356.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 382, 387, 392.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 424.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 526 bis.

D/XIX/77

Feuilles de travail : 567.

D/XIX/82

Feuilles de travail : 645.

D/XIX/86

Feuilles de travail : 680, 680 bis.

D/XIX/91

Feuilles de travail : 772.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 801.

D/XIX/97

Feuilles de travail : 873.

D/XIX/46-D/XIX/98

Yonne.

D/XIX/46

Feuilles de travail : 1, 8, 13.

D/XIX/47

Feuilles de travail : 21, 24, 25, 26, 27, 28.

D/XIX/49

Feuilles de travail : 56, 57.

D/XIX/50

Feuilles de travail : 65, 73.

D/XIX/51

Feuilles de travail : 81, 85, 88, 89, 91, 94, 96.

D/XIX/52

Feuilles de travail : 100, 103, 106.

D/XIX/53

Feuilles de travail : 125, 127, 129.

D/XIX/54

Feuilles de travail : 140, 144, 150, 151, 157, 159.

D/XIX/55

Feuilles de travail : 165, 167, 175.

D/XIX/56

Feuilles de travail : 185, 188, 194, 196, 200, 208.

D/XIX/57

Feuilles de travail : 212, 213, 214, 216, 218, 220, 222, 223, 226, 232.

D/XIX/58

Feuilles de travail : 233, 239, 240, 245, 247, 248, 253, 255.

D/XIX/59

Feuilles de travail : 260, 270, 271.

D/XIX/60

Feuilles de travail : 280, 281, 282.

D/XIX/61

Feuilles de travail : 296, 298.

D/XIX/62

Feuilles de travail : 310, 312, 317, 318, 319.

D/XIX/63

Feuilles de travail : 324, 326, 331, 332, 334.

D/XIX/64

Feuilles de travail : 342, 343, 357.

D/XIX/65

Feuilles de travail : 359, 368, 371, 372.

D/XIX/66

Feuilles de travail : 375, 386.

D/XIX/68

Feuilles de travail : 418, 438, 440.

D/XIX/70

Feuilles de travail : 468.

D/XIX/73

Feuilles de travail : 528 bis.

D/XIX/81

Feuilles de travail : 618.

D/XIX/92

Feuilles de travail : 790.

D/XIX/98

Feuilles de travail : 874/1-4.

D/XIX/*/1-D/XIX/*/12

Registres

D/XIX/*/1

Registre général portant la mention très sommaire des mémoires et pièces arrivées au comité Ecclésiastique.

7 octobre 1790-27 septembre 1791

D/XIX/*/2

Registre où sont mentionnées brièvement les pièces adressées au comité Ecclésiastique. Première division.

1790-1791

D/XIX/*/3

Registre où sont mentionnées brièvement les pièces adressées au comité Ecclésiastique. Deuxième division.

1790-1791

D/XIX/*/4

Registre où sont mentionnées brièvement les pièces adressées au comité Ecclésiastique. Troisième division.

1790-1791

D/XIX/*/5

Registre où sont mentionnées brièvement les pièces adressées au comité Ecclésiastique. Quatrième division.

1790-1791

D/XIX/*/6

Registre où sont mentionnées brièvement les pièces adressées au comité Ecclésiastique. Cinquième division.

1790-1791

D/XIX/*/7

Registre où sont mentionnées brièvement les pièces adressées au comité Ecclésiastique. Sixième division.

1790-1791

D/XIX/*/8

Correspondance du comité Ecclésiastique avec les départements, commencée le 5 juin 1790.

1790-1791

D/XIX/*/9

Registre des mémoires adressés au comité Ecclésiastique, commencé le 20 mai 1790.

1790-1791

D/XIX/*/10

Registre alphabétique de la troisième section du comité Ecclésiastique.

D/XIX/*/11

Pétitions relatives à la circonscription des paroisses, adressées par l'Assemblée nationale au comité de Division et de circonscription.

1792

D/XIX/*/12

Premier cahier d'inventaire, dressé en exécution du décret du 27 décembre 1791, des papiers remis aux Archives nationales par le comité Ecclésiastique de l'Assemblée constituante.

1791